

JANVIER 1995

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 34

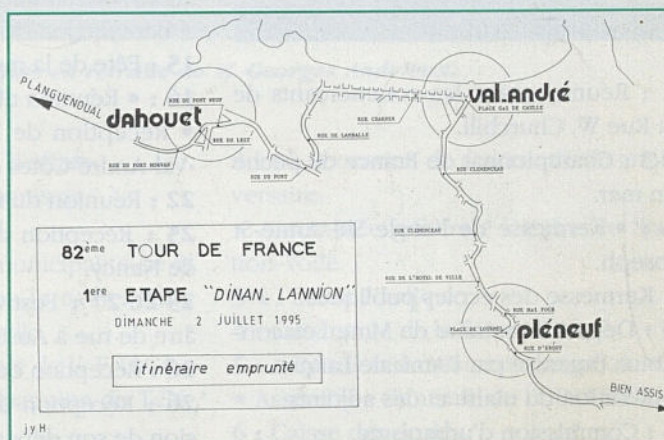
Pléneuf-Val-André :

7ème station «Bretagne Nouvelle Vague»

UNE NOUVELLE PROMOTION POUR LA COMMUNE.

Pléneuf-Val-André vient de rejoindre 6 stations du littoral breton : Cancale, Perros Guirec, St Cast le Guildo, Quiberon, Fouesnant les Glénans, Arzon Port du Crouesty réunies en association autour d'une charte et du label «Station Nouvelle Vague». L'adhésion officielle s'est déroulée le mardi 13 décembre à l'Hôtel de Ville en présence de M. Guédo maire de Pléneuf-Val-André, de M. Le Goff président de l'association et Maire de Fouesnant, de M. Vertadier, Directeur du Comité Régional du Tourisme. (Suite page 11)

Le Tour de France Cycliste à Pléneuf-Val-André



LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin sera le dernier du mandat du Conseil Municipal actuel. Aussi permettez-moi d'adresser mes remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont participé d'une manière active à la vie de la cité pendant ces 6 dernières années.

A mes collaborateurs directs, les Adjoints, les Conseillers, le Personnel Communal et en particulier le Secrétaire Général et l'Adjoint Technique, l'Ingénieur de la D.D.E., le Receveur Municipal ;

Aux organismes paramunicipaux, membres de la Caisse des écoles, du Centre Communal d'Action Sociale, du Conseil d'Administration du Grand Hôtel, des Conseils Portuaires, de Pléneuf-Val-André Animation, du Jury du fleurissement, du Tennis-Club, du Centre Nautique, de l'Office du Tourisme ;

A ceux qui assurent notre sécurité, Gendarmes, Brigadier de Police, Pompiers, Membres de la Croix Rouge et de la S.N.S.M. ;

Au corps enseignant ;

Aux membres des associations patriotiques, sportives, culturelles, caritatives et de la nouvelle association des commerçants et artisans du Val-André ;

A la Presse qui relate les différents événements locaux et apporte l'information.

L'année 1995 va être marquée par deux échéances électorales importantes : les élections présidentielles et les élections municipales.

Je souhaite que les débats, passionnés certes et cela est naturel, resteront dignes et je compte sur l'esprit civique de nos concitoyens pour qu'il en soit ainsi.

En ce début d'année, en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, résidents principaux et secondaires et à tous les amis de notre station, mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité à la Ville de Pléneuf-Val-André.

Guillaume GUEDO
Maire de Pléneuf-Val-André
Président de l'Office de Tourisme

82ème TOUR DE FRANCE
1ère étape «DINAN-LANNION»
Dimanche 2 juillet 1995.
Itinéraire emprunté.

SOMMAIRE

P.V.A. 7è station	
«Bretagne nouvelle vague».....	1
Tour de France Cycliste 95	1
Le mot du maire.....	1
Sur l'agenda du maire et des adjoints	2
Délibérations municipales.....	4
La vie de la cité.....	12
Associations.....	13
Informations administratives et techniques	26

ACTIVITES MUNICIPALES

SUR L'AGENDA DU MAIRE ET DES ADJOINTS

JUILLET

- 1 :** Réunion avec les commerçants de la Rue W. Churchill.
- 2-3 :** Championnat de France de pêche en mer.
- 3 :** • Kermesse de l'école Ste Anne-St Joseph.
- Kermesse des écoles publiques.
- 4 :** Départ en retraite de Mme Letaconnoux, organisé par l'Amicale Laïque.
- Réunion du maire et des adjoints.
- 5 :** Commission d'urbanisme.
- 8 :** Réception de Paul Briat à l'occasion de sa remise de décoration dans l'ordre de la Légion d'Honneur.
- 9 :** Vernissage de l'exposition de Pierre Gillon au Grand Hôtel du Val-André.
- 10 :** Vernissage de l'exposition «Dahouët en France».
- 11 :** • Réunion du maire et des adjoints
- Réception des travaux d'assainissement rue de la Corniche.
- 12 :** Remise des prix du Tour de France à la voile à Perros-Guirec.
- 14 :** Célébration de la Fête Nationale.
- 16 :** Remise des prix du Tour de France à la voile au Crouesty.
- 18 :** Réunion du maire et des adjoints.
- 25 :** Réunion du maire et des adjoints.
- 28 :** Réception des donateurs de sang du Portugal.

AOUT

- 1 :** Réunion du maire et des adjoints.
- 2 :** Commission d'urbanisme.
- 4 :** Commémoration de la Libération de Pléneuf-Val-André.
- 8 :** Réunion du maire et des adjoints.
- 10 :** Finale du tournoi de tennis.

- 14 :** • Les 8 heures du Val-André.
- Bénédiction de la mer.
- 15 :** Fête de la mer.
- 16 :** • Réunion du maire et des adjoints
- Réception de l'équipage du bateau «Val-André-Côtes d'Armor».
- 22 :** Réunion du maire et des adjoints.
- 25 :** Réception de la colonie musicale de Nancy.
- 25-26-27 :** Festival Européen du Théâtre de rue à Aurillac.
- 26 :** Réception de fin de saison.
- 26 :** Réception de M. le Curé à l'occasion de son départ.
- 30 :** Réunion du maire et des adjoints.

SEPTEMBRE

- 5 :** • Réunion du maire et des adjoints.
- Réception du nouveau curé, Yves Colléter.
- 6 :** Commission d'urbanisme.
- 8 :** Réunion de la municipalité et de la

DDE pour les travaux de la place des Régates.

- 11 :** Installation du nouveau curé.
- 12 :** • Réunion du maire et des adjoints
- Réunion pour le programme d'eau et d'assainissement.
- Réception de Sœur Micheline à l'occasion de son départ.
- 13 :** Réception de Mme Le Taconnoux, institutrice, à l'occasion de son départ en retraite.
- 16 :** Conseil municipal.
- 17 :** • Coupe des conseillers au boulo-drome.
- Réunion des pensionnés de la Marine Marchande Bretagne Nord.
- 19 :** Réunion du maire et des adjoints.
- 20 :** Conseil d'Administration du Centre Nautique.
- 23 :** • Commission de la voirie et des travaux pour 1995.
- Assemblée générale du Centre Nautique.
- 26 :** Réunion du maire et des adjoints.



La réunion des associations pour la préparation du Téléthon.

- 27 : Commission d'urbanisme.
 29 : • Commission d'appel d'offres : quai du port de Dahouët.
 • Remise des prix du concours des maisons fleuries.
 30 : • Réunion du maire et des adjoints.
 • Conseil d'administration de la S.E.M. du Grand Hôtel.

OCTOBRE

- 1 : Réception à l'occasion du départ de M. et Mme Dauguet.
 3 : Réunion du maire et des adjoints.
 6 : • Départ de M. Jeandesboz, directeur du Crédit Agricole.
 7 : Réception du sous-lieutenant des pompiers, Gérard Corlay, à l'occasion de sa promotion.
 10 : • Mise à l'eau du catamaran «Brocéliande» de Dominique Marsaudon.
 • Réunion du maire et des adjoints.
 16 : Championnat de golf de Bretagne par équipes.
 17 : Réception à l'occasion du départ en retraite de M. Andrieux, employé communal.
 18-19-20 : Colloque National des stations-voile à Courseulles-sur-Mer.
 20 : • Commission d'urbanisme.
 • Repas des anciens au Guémadeuc.
 • Réunion du maire et des adjoints.
 23 : Randonnée des cavaliers de Nantois.
 25 : Réunion du maire et des adjoints.
 29-30-31 : Salon du Tourisme à Vannes.
 31 : Réunion du maire et des adjoints.

NOVEMBRE

- 1 : • Dépôt de gerbe aux cimetières.
 • Salon du Tourisme à Vannes.
 3 : Commission nautique (Port de Dahouët).
 5 : Réception de la classe «54».
 7 : • Réunion du maire et des adjoints.
 • Comité Cantonal d'Entraide.
 • Conseil d'administration du Centre Nautique.
 11 : Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918.
 12 : Conseil d'administration du Centre Nautique.
 13 : Remise des prix de la régata départementale.
 14 : • Réunion du maire et des adjoints



Départ en retraite de M. Georges Andrieux.

- Commission d'appel d'offres.
 17 : Commission d'urbanisme.
 18 : Conseil municipal.
 19 : Réception de la municipalité de St Jean de la Ruelle dans le cadre de la coopération avec Niantjila.
 20 : Assemblée générale de la FNACA.
 21 : • Réunion de préparation du Téléthon.
 • Réunion du maire et des adjoints.
 22 : • Conseil d'administration du collège Jean Richepin.
 • Conseil municipal en commission : travaux au Casino : demande de participation.
 24 : • Réunion au Conseil Général de la commission «Spectacle Vivant».
 • Réunion des maires pour le Centre de Secours.
 27 : Réunion des offices de tourisme Penthievre-Côte d'Emeraude pour l'élection du président de secteur.
 26 : Représentation du spectacle «Le Sas» au théâtre de la Folle Pensée.
 28 : • Réunion du maire et des adjoints
 • Réunion du Conseil d'administration de l'UDOTSI.
 29 : • Réunion pour le projet de construction du centre médico-social.
 • Conseil municipal en commission : aménagement du centre du Val-André (travaux 1995) et reconstruction du mini-golf.
 31 : Réunion du maire et des adjoints.

DECEMBRE

- 3 : • Hommage à Mme Suzanne Gau-

thier à l'occasion de son centième anniversaire.

- Assemblée générale de France Station-Voile.
 3-4 : Salon Nautique.
 4 : Cérémonie de la Sainte Barbe.
 5 : • Réunion du maire et des adjoints.
 • Assemblée Générale de l'UDOTSI 22.
 6 : Caisse des écoles.
 8 : • Réunion du C.C.A.S.
 • Commission portuaire de Piégu.
 9 : Conseil municipal.
 10 : • Arbre de Noël des employés communaux.
 • Comité directeur de l'Office de Tourisme.
 10-11 : Salon Nautique.
 12 : Réunion du maire et des adjoints.
 13 : • Réunion des stations «Bretagne Nouvelle Vague».
 • Commission des finances.
 • Conseil municipal.
 • Commission Cap Armor au Conseil Général.
 14 : Commission d'urbanisme.
 15 : Goûter des anciens à la Cité du Vauclair.
 16 : Conseil municipal.
 17 : Arbre de Noël des pompiers.
 20 : • Conseil municipal en commission.
 • Présentation pour les anciens résistants FFI de la cassette du 50ème anniversaire.
 • Réunion des Offices de Tourisme du Penthievre Côte d'Emeraude.
 26 : Réception des travaux de Radio-Bulle.
 31 : Vœux de l'A.P.V.A.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le comité de rédaction de **Pléneuf-Val-André Magazine** a décidé de réduire l'importance des délibérations du Conseil Municipal dans le magazine d'information municipale.

Les administrés qui souhaiteraient prendre connaissance de l'intégralité des délibérations peuvent les consulter, sur simple demande, à l'Hôtel de Ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 1994

PORT DE DAHOUE - Compte administratif 1993.

- Dépenses d'investissement	144 338,89 F
- Recettes d'investissement.....	682 624,84 F
- Excédent d'investissement	538 285,95 F
- Dépenses de fonctionnement	1 454 956,84 F
- Recettes de fonctionnement.....	1 749 838,64 F
- Excédent de fonctionnement	294 881,80 F
- Excédent global de clôture.....	833 167,75 F

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs - Titularisation d'auxiliaires permanents et avancements. (décret n° 92 504 du 11.7.1992).

1. Ouverture à compter du 1er septembre 1994 des postes suivants :

Durée hebdomadaire

- 1 agent d'entretien, Ecole de Dahouët, cantine/ménage	13 h 15
- 1 agent d'entretien, Ecole du Val-André, cantine/ménage	18 h 10
- 1 agent d'entretien, Ecole Tertre du Bourg, ménage	21 h 25
- 1 agent d'entretien, Ecole Tertre du Bourg, école	18 h 25
- 1 agent d'entretien, Ecole Tertre du Bourg, garderie/foyer-logements	19 h 55
- 1 agent d'entretien, mairie, ménage	13 h 50

2. Ouverture à compter du 1er juillet 1994 :

- 1 poste d'agent technique en chef à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet.

CANTINE SCOLAIRE - Prix des repas année scolaire 1994-1995 (à partir du 1er.9.1994)

- 12,85 F maternelles
- 13,20F classes primaires
- 20,40 F instituteurs

GARDERIE SCOLAIRE - Tarifs 1994-1995.

- 5,10 F l'heure si l'enfant est resté plus de 10 h dans le mois.
- 7,15 F si l'enfant est resté 10 h ou moins de 10 h ou s'il vient occasionnellement.

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRE 1993-1994.

- Ecole primaire du Tertre du Bourg..... 12 831 F
- Ecole maternelle du Val-André..... 1 445

ECOLE DE MUSIQUE - Audition/Examen - Vacances - Indemnités kilométriques.

DROIT DE PLACE MANEGE POUR ENFANTS - Saison estivale 1994 : 1 480 F.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RESISTANTS-FFL.

2 000 F pour la Commémoration de la Libération de Pléneuf-Val-André du 4 août.

CENTRE NAUTIQUE - Acquisition matériel divers 1994.

	Facture n°	Montant
22 voiles NEWAY	050032	1 530,00 F
Sextant Centrale	01245	2 513,71 F
Sextant Centrale	01309	4613,71 F
Total		8 657,42 F

CENTRE NAUTIQUE - Vente de matériel désaffecté.

Désignation	Montant
- 1 dériveur LASER à M. Dangy Jérôme	5 000 F
- 1 dériveur OPTIMIST Winner à M. Brochet Guy	5 500 F
Total de	10 500 F

LOYER GENDARMERIE - Avenant au bail.

CONVENTION CONSEIL GENERAL - Dépenses d'investissement collège J. Richepin.

LOTISSEMENT DE LA VIEILLE COTE - Transfert des voies et espaces verts dans le domaine public communal.

EXONERATION TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT DES ORGANISMES H.L.M. - Modification de la délibération du 27 mai 1994.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - Avis du conseil municipal.

Le conseil municipal décide :

- de maintenir pour la Commune de Pléneuf-Val-André la position prise par délibération en date du 12 mars 1993 et d'approuver le projet de schéma départemental proposé par M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- de demander au District de Lamballe de s'associer à une étude financière et fiscale ainsi qu'il en avait été fait part à M. le Président du District par courrier en date du 19 avril 1994 en fonction des projets à définir,
- de proposer aux Communes du Canton de s'associer également à cette étude afin d'envisager globalement et ensemble, tous les aspects du développement qu'il est possible de mettre en œuvre dans le nouveau cadre de coopération intercommunale de la Loi du 6 février 1992.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 1994

ELECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE - Désignation d'un délégué : M. de Nantois.

PERSONNEL COMMUNAL - Tableau des effectifs - Titularisation des auxiliaires - Rectification.

- 1 poste d'agent d'entretien, école du Val-André, cantine/ménage : 19 h 45 (au lieu de 18 h 10).
- 1 poste d'agent d'entretien, école du Tertre du Bourg, ménage : 23 h 20 (au lieu de 21 h 25).

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES 93/94 - Ecoles primaire et maternelle - Délibération complémentaire.

- Ecole maternelle du Tertre-du-Bourg 2 915 F
- Ecole maternelle de Saint-Sébastien 2 279 F
- Ecole primaire de Saint-Sébastien 18 291 F

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES - Subvention 94/95.

- Classe maternelle, par élève de Pléneuf-Val-André et extérieur 34 F
- Classe primaire, par élève de Pléneuf-Val-André 279 F

Dans le cas d'une classe comportant des enfants de maternelle grande section et des C.P., les maternelles de grande section bénéficient de la subvention de 279 F.

SUBVENTION RWANDA - Association des maires de France / A.F.S.E.A. : 500 F

FOIRE A LA BROCANTE 1994 - Droit de place : 3 100 F

CAMPING DES MONTS-COLLEUX - Tarifs 1995.

CENTRE NAUTIQUE - Vente de matériel désaffecté.

Désignation	Montant
- 2 dériveurs «L'Equipe Boutemy» pour un montant de	4 500 F
à Boutique Diffusion à Montrouge, 92120	
- 1 dériveur «L'Equipe Boutemy» pour un montant de	2 000 F
à M. Basset Eric,	
- 1 dériveur «L'Equipe Boutemy» pour un montant de	2 000 F
à M. Basset Dominique.	

TARIF «MILLE CLUB» - Cap Armor - Mme Fontaine - Modification : 225 F

BUDGET GENERAL - Admission en non-valeur.

- 1991 : 634,00 F
- 1993 : 6 257,20 F

ASSAINISSEMENT - Doublement taxe - Demande de remise gracieuse à Mme Lamandé : 2 812 F TTC

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 1994 - Budget général - Emprunt de 1 400 000 F auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

- Travaux de voirie 1994 500 000 F
 - Aménagement place des Régates et sanitaires 900 000 F
- en 15 années, au taux fixe de 7,80%, échéance semestrielle.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 1994 - Service des eaux - Emprunt de 350 000 F auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

14^e tranche - programme 1993, à réaliser au deuxième semestre 1994.

(remboursement en 15 années, au taux fixe de 7,70%, échéance semestrielle).

BUREAU DE POSTE DE PLENEUF - Renouvellement du bail.

Loyer annuel : 150 000 F

BUREAU DE POSTE DU VAL-ANDRE - Bail.

Loyer annuel : 18 159 F

SINISTRE FALAISE PIEGU - Contentieux Commune/Sully - Honoraires d'avocat : 2 134,80 F TTC.

SINISTRE FALAISE PIEGU - Contentieux / Arcellin - Honoraires d'avocat : 2 134,80 F TTC

BUDGET GENERAL - Ouverture de crédit. Investissement

Dépenses

article 232 166 chauffage église 170 000 F

Recettes

article 16 166 emprunt 170 000 F

REFECTION DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE PAROISSIALE.

Confiée à la Société Delestre Industrie pour 139 483,08 F

PORT DE DAHOUE - Reconstruction d'une section de mur du quai des Terre-Neuvas - Approbation APD/DCE.

Le coût des travaux et honoraires : 1 500 000 F HT, soit 1 779 000 F TTC.

PORT DE DAHOUE - Travaux de reconstruction d'une section de mur du quai des Terre-Neuvas - Concours de l'équipement - Engagement prix d'objectif.

Rémunération égale à 70 962,57 F hors TVA soit 84 161,61 F TTC.

PORT DE DAHOUE - Travaux de reconstruction d'une section de mur du quai - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor.

LOTISSEMENT DE LA MOINERIE - Transfert des voies dans le domaine communal (délibération complémentaire).

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - Prescription.

Le Maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols de Pléneuf-Val-André a été approuvé par le Conseil municipal le 29 juillet 1994. Le même jour, le Conseil municipal avait, par autre délibération, décidé :

- d'engager sans tarder une nouvelle révision du P.O.S.,
- de s'attacher le conseil d'un architecte-urbaniste spécialisé pour l'étude du front de mer,
- d'associer aux études à mener pour la révision du P.O.S. les associations locales agréées mentionnées à l'article L.160-1 du Code de l'Urbanisme conformément à la loi du 9 février 1994.

Outre la réflexion portant sur l'urbanisation future du front de mer, les objectifs principaux assignés à cette révision comporteront l'institution d'une zone de hameau au «Chesnay», la création de zones N.C.a, etc.

Le Maire confirme donc aux membres de l'Assemblée la nécessité de procéder dès que possible à la révision du P.O.S.

Il informe le Conseil que les frais matériels liés à cette étude (établissement de fonds de plans, publicité, confection des dossiers, etc) seront compensés par une part de la DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (D.G.D.) allouée par l'Etat. La loi a prévu que les Services de l'Etat peuvent être mis à la disposition gratuite de la Commune pour assurer la conduite et la réalisation de cette étude.

M. le Maire précise que cette révision est prescrite par délibération du Conseil Municipal. Cette délibération fixe en même temps les modalités de l'association des personnes publiques autres que l'Etat, à la révision du P.O.S. Elle fait l'objet, pendant un mois, d'un affichage en mairie et mention en est insérée, en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Les personnes publiques concernées sont : la Région, le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et pour les communes littorales, la Section Régionale de Conchyliculture.

M. le Maire souligne que la délibération devra être notifiée aux personnes précitées qui disposeront d'un délai de deux mois pour faire connaître à la Commune si elles souhaitent être associées à la révision du P.O.S., selon les modalités prévues dans ladite délibération et, dans l'affirmative, auront à désigner, à cet effet, leurs représentants.

M. le Maire propose également de confier l'étude spécifique du Front de mer à un Architecte urbaniste qualifié et d'associer aux études à mener pour la révision du P.O.S. les associations locales agréées mentionnées à l'article L 160-1 du Code de l'Urbanisme «se proposant par ses statuts d'agir pour la protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement» conformément à l'article 19 introduit par la loi 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

La présente délibération devra aussi être notifiée aux Maires des communes limitrophes, directement intéressés, lesquels auront, également, un délai de deux mois pour faire savoir s'ils veulent être consultés sur le projet de P.O.S. lorsqu'il aura été arrêté.

Les communes limitrophes sont les suivantes :

- Erquy
- Saint-Alban
- Planguenoual.

Enfin, dès qu'il sera saisi de la délibération, le Préfet fera connaître au Maire les Services de l'Etat qui seront, à ce titre, associés à la révision du P.O.S.

L'engagement de toute procédure est, par conséquent, subordonné, en tout premier lieu, à la délibération que le Conseil Municipal est amené, aujourd'hui, à prendre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la révision d'un P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal,
- de faire appel à un Architecte-urbaniste pour l'étude du front de mer,
- d'associer les personnes publiques autres que l'Etat qui en auraient fait la demande, à la révision du P.O.S. au cours des réunions d'étude organisées par la Commune aussi souvent que celle-ci le jugera utile,
- de demander, conformément à l'article L. 121-2 du Code de l'Urbanisme, que les Services de la Direction

Départementale de l'Equipeement soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour assurer la conduite de la procédure et d'étude de la révision du P.O.S.,

- d'associer également les associations locales agréées conformément aux dispositions de la loi du 9 février 1994.

La présente délibération sera transmise :

- au Préfet du Département des Côtes d'Armor, et notifiée :
 - aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
 - aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
 - aux maires des communes limitrophes : Erquy, Saint-Alban, Planguenoual,
 - au Président de la Section Régionale de la Conchyliculture (pour les communes limitrophes).
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux suivant diffusés dans le département :
- Ouest-France,
 - Télégramme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 1994

M.A.P.A.D PUBLIQUE - Reprise de la maîtrise d'ouvrage par la commune - Maîtrise d'œuvre déléguée à l'Office Départemental des H.L.M. des Côtes d'Armor.

M.A.P.A.D. PUBLIQUE - Confirmation du choix des trois architectes pré-sélectionnés et du programme.

M.A.P.A.D. PUBLIQUE - Constitution du jury de concours communal d'architecture.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE PLENEUF-VAL-ANDRE - Modification.

Le Maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols révisé de Pléneuf-Val-André a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 1994.

Par suite d'erreurs matérielles ou d'omissions, ce dernier document n'a pu prendre en compte trois demandes d'extension de zone U.

La modification envisagée porterait également sur :

- la modification du tracé ou de la largeur des voies communales faisant l'objet des opérations n° 25 (voie d'accès à «La Princelle») et n° 34 (voie communale entre la rue de la Motte et la rue de la Jeannette).

- l'introduction dans le règlement du P.O.S. de dispositions tendant à autoriser la construction d'annexes aux propriétés bâties :

- en zone N.A. sous réserves qu'elles ne soient pas de nature à compromettre l'aménagement ultérieure de la zone,
- en zone N.C. sous réserves qu'elles soient implantées à proximité de l'habitation principale.

Le Maire précise que la modification envisagée est une procédure qui sera conduite indépendamment de la révision du Plan d'Occupation des Sols sollicitée par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre 1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de procéder à la modification immédiate du Plan d'Occupation des Sols de la Commune afin de solutionner des points mineurs du zonage ou du règlement du P.O.S. évoqués plus haut,

- demande aux Services de l'Équipement de bien vouloir établir le plus rapidement possible le dossier de modification du P.O.S.,

- demande au Maire de prendre dans les meilleurs délais l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification du P.O.S.

Le Conseil municipal doit donc :

- solliciter la modification immédiate du P.O.S. sur les points évoqués ci-dessus,

- demander au Service de l'Équipement de bien vouloir établir le dossier de modification du P.O.S.,

- autoriser M. le Maire à prendre très rapidement l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification du P.O.S.

SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - Contentieux commune / Boilet.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour ester en Justice (Tribunal d'Instance de Saint-Brieuc).

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 1994

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs.

Ouverture d'un poste de Brigadier chef.

PERSONNEL COMMUNAL - Convention de mise à disposition de personnel communal.

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES 1993-1994 Délibération complémentaire.

- Ecole Notre-Dame 3 276 F

FOURNITURES SCOLAIRES - Participation communale 94/95 : 71 F par élève.

- Ecole publique du Tertre du Bourg, maternelle 3 763 F (53 élèves)

- Ecole publique du Tertre du Bourg, primaire 4 544 F (64 élèves)

- Ecole publique du Val-André, maternelle 1 917 F (27 élèves)

- Ecole publique de Dahouët, primaire 2 272 F (32 élèves)

- Ecole privée St-Sébastien, maternelle et primaire 8 662 F (122 élèves)

(34 maternelles et 88 primaires)

- Ecole privée Notre-Dame, maternelle et primaire 3 053 F (43 élèves)

(20 maternelles et 23 primaires)

LIVRES SCOLAIRES ET MATERIEL DIDACTIQUE - Participation communale 94/95 : 38 F par élève.

- Ecole publique du Tertre du Bourg, maternelle 2 014 F (53 élèves)

- Ecole publique du Tertre du Bourg, primaire 2 432 F (64 élèves)

- Ecole publique du Val-André, maternelle 1 026 F (27 élèves)

- Ecole publique de Dahouët, primaire 1 216 F (32 élèves)

- Ecole privée St-Sébastien, maternelle et primaire 4 636 F (122 élèves)

(34 maternelles et 88 primaires)
- Ecole privée Notre-Dame, maternelle et primaire 1 634 F (43 élèves)
(20 maternelles et 23 primaires)

GOUTER DE NOEL 1994 MATERNELLES ET PRIMAIRES : 12,50 F par élève.

- Ecole publique du Tertre du Bourg, maternelle 662,50 F (53 élèves)

- Ecole publique du Tertre du Bourg, primaire 800,00 F (64 élèves)

- Ecole publique du Val-André, maternelle 337,50 F (27 élèves)

- Ecole publique de Dahouët, primaire 400,00 F (32 élèves)

- Ecole privée St-Sébastien, maternelle et primaire 1 525,00 F (122 élèves)

(34 maternelles et 88 primaires)

- Ecole privée Notre-Dame, maternelle et primaire 537,50 F (43 élèves)

(20 maternelles et 23 primaires)

COURS MUNICIPAL DE MUSIQUE 94-95 . Participation des élèves aux frais de fonctionnement. Solfège.

- Elèves domiciliés à Pléneuf-Val-André et Erquy 400 F

- Elèves domiciliés dans les autres communes 590 F

Chant :

- Tarif unique.

Cours de piano (solfège compris)

- Elèves domiciliés à Pléneuf-Val-André et à Erquy 900 F

- Elèves domiciliés dans les autres communes 1 400 F

COURS MUNICIPAL DE MUSIQUE 94-95. Rémunération des professeurs. Indemnités de déplacement.

• M. Danancier Jean-Louis :
- rémunération : 14 h par semaine sur 33 semaines : 462 h.
payable sur 9 mois 1/2 (du 16 septembre 1994 au 30 juin 1995) : 5 331,48 F brut mensuel sur 9,5 mois.

- déplacement : forfait déplacements en train de Rennes : 33 déplacements à 168 F payable mensuellement.

• Mme Rouaux Aude :
- rémunération : 8 h par semaine sur 33 semaines : 264 h.
payable sur 9 mois 1/2 (16 septembre 1994 au 30 juin 1995) : 3 046,56 F brut mensuel sur 9,5 mois.

- déplacement : 33 déplacements en voiture personnelle Saint-Brieuc/Pléneuf-Val-André aller-retour (50 km) payable mensuellement au tarif pratiqué pour les déplacements des fonctionnaires.

HEBERGEMENT RENFORTS GENDARMERIE - Loyer à M. Gillard : 4 045 F.

LOCATION LOGEMENTS ECOLES TERTRE DU BOURG ET VAL-ANDRE (à titre précaire et révocable à tout moment).

• Logement Val-André à M. Beurel Bruno, montant mensuel 1 000 F

• Logement Tertre-du-Bourg à Mme Talbourdet Anne, montant mensuel 1 800 F

RADIO-BULLE - Location bâtiment communal - Travaux et convention.

Loyer : 5 000 F annuel. Travaux : 30 000 F.

ACQUISITION MATERIEL DIVERS INCENDIE 1994.

- Société Protection et Sécurité facture n° 53863 de 21 234,14 F TTC

**BUDGET GENERAL - Ouvertures de crédits.
Investissement**

Dépenses	Pour mémoire crédits ouverts BP 94 + décision modificative	Crédits à modifier
2144 152 Acquisition matériel indendie	50 000	+ 10 000
2147 153 Acquisition matériel divers 94	319 342,35	- 10 000
232 126 G.R.B.C. 93	184 239,09	- 98 729,04
232 156 G.R.B.C. 94	675 000	- 146 729,04
232 165 Travaux école de musique	0	+ 48 000
235 164 Travaux falaise de Piégu	0	+ 100 000
2549 148 Travaux neufs éclairage public	14 157,53	- 14 157,53
2549 161 Eclairage public effac. réseau SDE	304 150	+ 14 157,53
Recettes		
16 134 Emprunt travaux falaise	0	100 000

Fonctionnement

Dépenses		
621 Impôts et taxes foncières	210 000	+ 24 250
623 Taxe véhicule	8 300	+ 10 000
669 Dépenses imprévues	183 686	- 10 000
Recettes		
7339 Autres recouvrements		+ 24 250

BUDGET EAU - Admission en non-valeur : 8 979,84 F

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Admission en non-valeur : 11 917,02 F

SERVICE ASSAINISSEMENT - Modification crédits.

Fonctionnement

Dépenses	Crédits ouverts au B.P. 94	Crédits modifiés
635 Impôts et taxes	450	+ 590
004 Dépenses imprévues	165 896	- 590

Ces modifications seront reprises au budget supplémentaire.

BUDGET PORT DE DAHOUE - Modification de crédits.

Investissement

Dépenses	Crédits ouverts au B.P. 94	Crédits modifiés
16 162 Emprunt C.A.E.C.L.	76 803	+ 64,71
Recettes	165 896	- 590
115 Prélèvement recettes fonctionnement		+ 64,71

Fonctionnement

Dépenses	Crédits ouverts au B.P. 94	Crédits modifiés
831 Prélèvement		+ 64,71
Recettes		
820 Excédent 93 reporté		+ 64,71

TRAVAUX D'ACOUSTIQUE A L'ECOLE DE MUSIQUE : 48 000 F TTC.

PISCINE DES MONTS-COLLEUX - Travaux de mise en conformité du traitement de l'eau - Contrat d'ingénierie avec le cabinet Ethys de Lorient.

Honoraires : 119 599,89 F

Investissements prioritaires à réaliser :

1. La mise en conformité du traitement d'eau évaluée à 1 150 000 F TTC.
2. La réfection du carrelage du bassin estimée à 203 000 F TTC

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 95 - Approbation du pré-pomppe.

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - Programme 1995 - Approbation de l'avant-projet sommaire (A.P.S.)

- rue Gustave Tery,
 - rue de la Sancier (partie Nord-Est),
 - rue du Minihy (partiellement),
 - rue des Saules,
 - rue de la Vieille Côte (partiellement)
 - impasse de la Vieille Côte
 - rue des Villes Méliguen,
 - rue Clémenceau (partiellement),
 - rue Jules Herbert,
 - boulevard Edouard Loncle.
- Côût total des travaux :678 500 F HT.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - Programme 1995 - Approbation de l'avant-projet sommaire (A.P.S.)

- chemin de Lesquen,
 - liaison rue Claude Le Lorrain - rue des Glaïeuls,
 - rue des Clos d'Orge,
 - boulevard Edouard Loncle,
 - rue du Vaclair,
 - rue Roux et Calmette de Vaucobry.
- Coût total des travaux : 1 020 000 F HT.

CONSTRUCTION DU GOLF DE PLENEUF-VAL-ANDRE - Dépassement délai d'exécution.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - Délibération complémentaire.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 4 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du P.O.S. afin de solutionner quelques points mineurs du zonage ou du règlement du P.O.S.

Depuis, il est apparu souhaitable de modifier également le règlement du P.O.S. qui semble pas assez complet dans sa rédaction pour ce qui concerne le règlement applicable à la zone N.D. La modification envisagée permettrait de lever toute ambiguïté sur la vocation de la zone NDc (secteur réservé à l'implantation d'équipements de loisirs ou d'installations à caractère touristique). La zone NDc

permet notamment l'implantation de terrains de camping et de caravanage.

Le règlement applicable à la zone NDc doit être complété pour permettre l'implantation de parcs résidentiels de loisirs (PRL).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- confirme sa volonté de clarifier la rédaction du règlement applicable à la zone NDc dans laquelle l'implantation de parcs résidentiels de loisirs pourra être autorisée,

- demande aux Services de l'Équipement de prendre en compte cette modification complémentaire dans l'élaboration du dossier de modification du P.O.S.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 1994

OFFICE DU TOURISME - Budget supplémentaire 1994.

- dépenses et recettes d'investissement..... - 1 731,50 F
- dépenses et recettes de fonctionnement..... 124 576,56 F

PERSONNEL COMMUNAL - Ensemble des régies communales - Indemnités.

MARCHE DE PLENEUF-VAL-ANDRE - Tarifs 1995 des droits de place (à compter du 1er janvier 1995).

CIMETIERE - Tarif des concessions.

CIMETIERE - Tarifs des creusements de tombes et divers.

LOCATION DE MATERIELS.

FIXATION DES PRIX RELATIFS AUX PRESTATIONS DE SERVICE EFFECTUEES PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX.

- Service de l'eau.
- Service de l'assainissement.
- Busage entrée de champ (fourniture seule).
- Prestations diverses.
- Abaissement de trottoirs.

DECHARGE ANCIENNE CARRIER DE GRIGNON - Tarifs.

Particuliers.

- Véhicules ayant PTC jusqu'à 1,5 t..... gratuit
- véhicules ayant PTC compris entre 1,5 T et 3,5 T..... 26 F

Entreprises

- Véhicules ayant PTC compris entre 0 et 3,5 T..... 26 F

TENTE COMMUNALE - Location aux associations.

SALLE OMNISPORTS DU PONT-GAGNOUX.

PISCINE DES MONTS COLLEUX.

PISCINE DES MONTS COLLEUX - Participation des scolaires aux frais de fonctionnement - Année 1995.

- Scolaires encadrés fréquentant les établissements de la Commune, par personne et par trimestre..... 34,00 F
- Scolaires encadrés des établissements extérieurs à la commune,
- forfait trimestriel, par personne 71,50 F

- 1/2 trimestre, par personne..... 38,00 F

RESTAURANT MUNICIPAL DE LA CITE DU VAUCLAIR - Prix des repas - Année 1995.

- Résidents du foyer..... 27,50 F
- Invités 45,00 F

SALLE POLYVALENTE DU GUEMADEUC - Tarifs des locations.

CENTRE DE SECOURS DE PLENEUF-VAL-ANDRE - Logement de fonctions - Indemnités d'occupation 1995.

- 6 060 F pour les deux logements de type F3
- 6 840 F pour les deux logements de type F4.

COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE - Remboursement de frais de chauffage - Année 1994 : 210 F.

PORT DE DAHOUE - Tarifs TTC des mouillages.

PORT DE DAHOUE - Tarifs divers TTC.

PORT DE DAHOUE - Exploitation de la grue.

PRIX DE L'EAU ET TAXE ASSAINISSEMENT - Révision des tarifs.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JUDO.

1 000 F pour l'organisation des Championnats départementaux de Judo à Pléneuf-Val-André le 4 décembre 1994.

CENTRE NAUTIQUE - Vente de matériel désaffecté.

- 1 dériveur Optimist Winner pour un montant de 5 500 F à M. Denis Gervais.

ACQUISITION 1994 MATERIEL DIVERS CENTRE NAUTIQUE :

- S.A.R.L. «Y.C.S.D.» - facture n° 0101094 pour 19 788,41 F

BUDGET GENERAL - Emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour investissements 1994.

- les travaux eaux pluviales 1994 200 000 F
- les travaux de chauffage de l'église 170 000 F
- les travaux à l'école de musique 48 000 F
- les grosses réparations aux bâtiments communaux 1994

- le chauffage de l'école du Val-André 200 000 F
- les travaux au local «Radio Bulle» 30 000 F

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à réaliser, auprès de la Banque du Crédit Mutuel pour l'Entreprise un emprunt d'un montant de 648 000 F destiné à financer

- les travaux eaux pluviales 1994 200 000 F
- les travaux de chauffage de l'église 170 000 F
- les travaux à l'école de Musique 48 000 F
- les grosses réparations aux bâtiments communaux 1994

- le chauffage de l'école du Val-André 200 000 F
- les travaux au local «Radio Bulle» 30 000 F

(remboursement en 15 années, au taux fixe de 7,90%, échéance trimestrielle).

BUDGET GENERAL - Ouvertures de crédits.

Investissement.

Dépenses

- 2144-152 Acquisition matériel incendie 1994 5 000 F
- 232-167 Construction nouveau Centre Social 1 000 000 F
- 233-158 Travaux de voirie 1994 100 000 F

235-161 Eclairage public - effacement de réseau rue Charner + 30 000 F

Recettes

16-167 Emprunt Centre Social 1 000 000
16-158 Emprunt travaux voirie 94 100 000
115 Prélèvement + 35 000 F

Fonctionnement

Dépenses

831 Prélèvement pour dépenses d'investissement.. 35 000 F

Recettes

820 Excédent 1993 reporté..... 35 000 F

BUDGET GENERAL - Acquisition matériel divers 1994.

- Général Incendie, facture n° F 94 1100250 pour 18 780,61 F
- Général Incendie, facture n° F 94 1101320 pour 2 506,27 F

BUDGET EAUX - Ouvertures de crédits.

Investissement

Dépenses

215 Acquisition de matériel 1994..... 9 000 F

Recettes

005 Autofinancement complémentaire..... 9 000 F
Ces modifications seront reprises au budget supplémentaire 1994.

CASERNE DE GENDARMERIE - Participation des communes du canton.

Loyer annuel..... 443 497,50 F pour 9 ans.
Participation des communes du canton (15% de la charge résiduelle) calculée au prorata du nombre d'habitants.

	1994	1995 à 1998 compris
Erquy	7 461,31 F	6 702,46 F
Planguenoual	3 157,22 F	2 836,12 F
Plurien	2 691,10 F	2 417,41 F
Saint-Alban	3 457,35 F	3 105,73 F

VENTE DU DISPENSAIRE SIS RUE DU VAUCLAIR.

M.A.P.A.D. PUBLIQUE - Modification du jury de concours d'architecte.

PORT DE DAHOUE - Contrat maintenance matériel informatique - I.B.M.

Durée de 48 mois (4 ans) pour un prix total H.T. de 23 852,78 F.

INFORMATIQUE ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES - Acquisition de matériel complémentaire - Demande de subvention au Conseil Général.

Coût de l'opération	H.T.	T.T.C.
Matériel	37 979,78 F	41 486 F
Logiciel	1 335,56 F	1 584 F
Total	36 315,34 F	43 070 F

(subvention de 6 000 F de l'Education Nationale).

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - Contentieux commune de Pléneuf-Val-André / Brouillard et commune de Pléneuf-Val-André / A.V.A. - Le Tallec - Autorisation d'ester en justice.

TRAVAUX DE VOIRIE - Programme 1994 - Marché de

travaux avec l'entreprise Viafrance - Décision de poursuivre.

Dépense supplémentaire de 20 000 F H.T.

Compte tenu des travaux complémentaires à réaliser, coût total prévisible :

- marché du 17 mai 1994 - tranche ferme - 792 710,00 F
- décision de poursuivre..... 20 000,00 F

Total..... 812 710,00 F
T.V.A. 18,6% 151 164,06 F

Total T.T.C. 963 874,06 F

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - Programme 1993 - Avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise Satec.

Les travaux supplémentaires entraîneraient une modification du marché de travaux initial et la conclusion d'un avenant défini comme suit :

	eau potable	eaux usées	eaux pluviales	TOTAUX (TTC)
marché initial	699 456,54 F	992 368,89 F	267 383,70 F	1 959 209,14 F
avenant n° 1	0	117 680,86 F	109 171,30 F	2 186 061,29 F

TRAVAUX D'EAU POTABLE - Programme 1994 - Approbation de l'A.P.D. et du D.C.E.

Montant des travaux :

- tranche ferme 400 000 F HT
- tranche conditionnelle 84 000 F HT

Le programme 1994 intéresse les voies suivantes du Centre du Val-André

- rue Charner (de la rue Leclerc à la rue des Vagues)
- Promenade de la Digue (de la rue des Goëlands à la rue du Jusant)

- les rues des Albatros, de la Brise, du Jusant et des Flots.

Plan de financement

• subvention département :
400 000 x 20 40 000 F
2 100
• financement sur fonds propres de la commune ou emprunts..... 360 000 F

Total H.T..... 400 000 F

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - Programme 1994 - Approbation de l'A.P.D. et du D.C.E.

Montant des travaux estimé dans l'A.P.D. à 1 100 000 F HT pour la tranche ferme et 420 000 F HT pour la tranche conditionnelle. Programme 1994 :

- la rue Charner (entre la rue Leclerc et la rue des Vagues)
- la Promenade de la Digue (de la rue des Goëlands à la rue des Vagues)
- les rues des Albatros, des Courlis, des Embruns, de la Brise, du Jusant, des Flots (tronçon sud) et des Vagues (tronçon sud).

Plan de financement :

• subvention FNDAE 35 x 1 000 000 350 000 F
100
• emprunt sans intérêt sur 10 ans octroyé par l'Agence de Bassin Loire-Bretagne :
1 100 000 x 60 660 000 F
100

• financement sur fonds propres	90 000 F
Total H.T.....	1 100 000 F

TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES - Programme 1994 - Approbation de l'A.P.D. et du D.CE.

Ce projet intéresse pour la tranche ferme la rue Charner (tronçon compris entre la rue des Goëlands et la rue des Flots et la rue du Jusant).

L'estimation de ces travaux s'élève à :

- tranche ferme.....	780 000 F
- tranche conditionnelle	420 000 F

PISCINE DES MONTS COLLEUX - Travaux de mise en conformité du traitement de l'eau - Approbation de l'avant-projet détaillé (A.P.D.)

Le dossier de mise en conformité de traitement d'eau comporte 3 lots :

- terrassement gros œuvre	106 000 F
- carrelage goulottes	344 000 F
- traitement d'eau	700 000 F

Estimation totale TTC

- 1 150 000 F
- Approbation du dossier d'avant projet détaillé et dossier de consultation des entreprises (A.P.D.-D.C.E.) établi par le Cabinet Ethys,
- lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des travaux prévus pour le premier trimestre de l'année 1995.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - 3ème délibération - Avis sur le nouveau projet.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 12 mars 1993 et du 11 juillet 1994, le conseil municipal de

Pléneuf-Val-André s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une coopération avec le District de Lamballe dans le cadre de la loi du 6 février 1992.

Le premier projet de schéma, proposé par la Commission départementale et approuvé le 11 juillet 1994 par le Conseil municipal, reprenait l'avis émis le 12 mars 1993.

Suite aux avis émis par les Collectivités et les structures de groupements existants, la Commission départementale propose un nouveau découpage retenant comme périmètre géographique le seul canton de Pléneuf-Val-André.

Il peut être rappelé que la Ville de Lamballe s'est prononcée pour un élargissement du District avec les Communes de Pléneuf-Val-André, Saint-Alban et Planguenoual qui le souhaitaient et que le District avait voté contre dans l'état actuel des choses.

Considérant :

- que le Conseil municipal de Pléneuf-Val-André avait estimé que l'intérêt de la Commune, à vocation majeure touristique, passait par une coopération avec les secteurs d'activités industrielles et artisanales de Lamballe,

- qu'une étude financière et fiscale sur l'intégration éventuelle des Communes de Saint-Alban, Planguenoual, Pléneuf-Val-André, avec «Mairie Conseil» est à l'heure actuelle en cours d'élaboration,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- maintient sa position et dans l'état actuel des choses refuse le nouveau découpage du projet de schéma départemental,

- propose qu'au niveau du Canton des réflexions complémentaires aient lieu pour trouver les meilleures solutions au développement économique de notre région.

UNE NOUVELLE PROMOTION POUR LA COMMUNE (suite de la p.1)

Le regroupement des stations qui a l'appui total du Comité Régional du Tourisme permet d'organiser au mieux l'action promotionnelle et la commercialisation des produits.

Dès 1995, notre station proposera 4 formules week-ends pour individuels (hébergement en 1/2 pension) :

- voile légère, randonnée pédestre, golf, voile traditionnelle.

Pourquoi une telle association ?

Elle repose tout d'abord sur une analyse structurelle :

Le littoral touristique breton peut se décomposer (sur le plan réceptif) en trois catégories :

- Les ensembles littoraux urbains : St Malo, St Brieuc, Morlaix, Brest, Douarnenez, Concarneau, Lorient, Vannes... par exemple. Pour ces villes, l'activité touristique est un volet économique au même titre que l'artisanat ou l'industrie locale.
- Le réceptif diffus le long des côtes bretonnes : peu organisé sauf à

travers quelques «contrats de pays».

- Les stations, dont certaines ont une réelle politique de développement et sont dotées d'un responsable technique, chargé de l'organisation, la gestion, la promotion des activités touristiques.

La quasi totalité de leur économie repose sur le tourisme.

C'est dans ce dernier groupe que l'association trouve sa raison d'être (et ses adhérents).

L'identification d'une «station» et donc d'un adhérent possible est faite à partir d'une «charte» commune aux stations. Cette charte est un engagement sur le respect de certains services touristiques et fixe les caractères techniques (hébergement, population, activités...) d'une station littorale en Bretagne, tel que l'entendent les membres fondateurs.

Motifs :

- prépondérance de l'activité tourisme,
- engagement des élus locaux dans une

politique de développement touristique,

- office du tourisme (ou SEM) doté d'un Directeur de station.

Ces trois points transforment un site touristique en une entreprise touristique.

Ces «entreprises» du littoral breton affrontent les mêmes problèmes et souhaitent développer entre elles des échanges qui permettent de mieux poser et résoudre les dits «problèmes». Elles souhaitent également mettre en place des outils de promotion et de communication communs qui démultiplient les moyens de chacune sur les marchés français et étrangers.

Enfin, cette association est le trait d'union permanent permettant un discours unique et cohérent des stations vis à vis des structures politiques locales, départementales, régionales ou nationales.

M.N. LE DERFF

LA VIE DE LA CITE

NAISSANCES

Marielle Pajot, St Rieul.
Juliette Gagnage, 22 rue de la Paix.
Boris Marchand, 8 rue des Banches.
Camille Marchand, Résidence du Guémadeuc.
Gildas Blévin, 25 rue de l'Hôtel de Ville.
Quentin Buzon, 21 rue des Glaïeuls.
Florine Collin, 19 Allée de la Mine d'Or.
Jordan Bajul, 3 rue de la Boulaie.
Etienne Guéguen, 1 rue Théodore Botrel.
Adrien Fontaine, 12 chemin des Villes Guinio.
Justine Lucas, 19 rue Amiral Charner.
Dylan Kerlaouëzo, 15 route des Galimènes.
Sophie Lebras, 113 rue Amiral Charner.
Ivan Martail «Bien-y-vient».
Alexandre Durand, «La Ville Brexelet».

MARIAGES

Philippe Briens, magasinier et Jacqueline Sorgniard, serveuse, 6 rue des Islandais.
Philippe Ribot, inspecteur technique et Catherine Bigorgne, chef de crédit, 32 rue des Longues Roches.
Jacques Le Naour, boucher, 16 rue de la Corderie et Géraldine De Henau, employée d'usine.
Nicolas Ignard, chef de caisse, 16 rue du Plateau et Marie de Almeida, sans profession.
Jean-Jacques Maugère, gestionnaire et Monique Ciupa, enseignante, 24 rue de l'Hôtel de Ville.
Olivier Cardon, ingénieur et Cécile Delaporte, étudiante en psychologie sociale, «Saint-Mathurin».
Marc Le Péchon, cadre commercial, 30 quai des Terre-Neuvas et Valérie Archambeau, chargée de relations publiques.
Christophe Belloin, boucher, 29 rue

du Gros Tertre et Laurence Thomas, employée de bureau.

Thierry Tirard, informaticien et Catherine Renault, aide-soignante, «La Caderie».

Yannick Gouret, boulanger et Patricia-Lucienne Lesage, agent d'entretien, 26 rue des Soujoux.

Frédéric Garoche, étudiant et Sophie Moisan, professeur d'école, 30 rue Anatole Le Braz.

Hakim Hocine, professeur de physique-chimie et Béatrice Helliott, technicienne de laboratoire, 4 route de la Tourelle.

Stéphane Josselin, gendarme, 3 rue de la Boulaie et Marie-Hélène Le Provost, institutrice, «La Vallée».

Franck Dy, ingénieur, 4 rue de la Baie et Véronique Bellan, étudiante, 18 rue Aristide Baudry.

Thierry Vincent, commerçant et Corinne Bourgogne, femme de service, 25 rue des Docteurs Roux et Calmette.

Franck Fourré, peintre en bâtiment et Sylvie Deguen, caissière, 60 rue du Minihi.

Pascal Melin, ingénieur informatique et Jocelyne Le Turquais, ingénieur informatique, 12 rue Georges Pompidou.

Cyril de Riols de Fonclare, agent général d'assurances et Brigitte Sturtz, étudiante en droit, 26 rue des Guérets.

Marc Le Gall, cuisinier, 118 boulevard Clémenceau et Caroline Tréhorel, employée de restaurant.

Daniel Barbançon, exploitant agricole et Marie-Pierre Cornillet, employée avicole, «St Rieul».

Pierre Nénot, menuisier monteur et Françoise Moro, serveuse, 5 avenue Claude Le Lorrain.

François Gorin, journaliste, 1 rue des Léjons et Alice Lebel, chargée de production.

DECES

Marie Gourdet, Veuve Deffin, 82 ans, 3 rue de Lamballe.

Marie Georget, Veuve Boulé, 88 ans, 22 rue de l'Hôtel de Ville.

Henri Richeux, 82 ans, 1 rue du Commandant Charcot.

Francine Gicquel, Veuve Monvoisin, 91 ans, 50 Cité du Vaclair.

Pierre Allichon, 82 ans, 31 rue du Général Leclerc.

Annie Le Ray, Veuve Gillard, 57 ans, 21 rue des Prés.

Léontine Elie, Veuve Le Bris, 85 ans, 26 rue du Vaclair.

Angèle Talbourdet, Veuve Morfouace, 80 ans, 1 allée de la Forge.

Anne-Marie de Chavagnac, Epouse de Gouzillon de Belizal, 76 ans, Le Cloître.

Ernest Potel, 91 ans, 28 rue de Lamballe.

Jean-Yves Fefe, 37 ans, Les Rues.

Claude Eluau, 66 ans, Tournedos Bois-Hubert, Eure.

François Boby, 85 ans, 13 rue du Bel-Air.

Joseph Moinet, 80 ans, rue du Pont Neuf.

Jean Kergoat, 72 ans, 94 bis rue Amiral Charner.

Valentine Colas, 79 ans, 43 rue Charles de Gannes.

Henri Duros, 66 ans, Cité du Vaclair.

Angèle Gauvin, Veuve Cléro, 82 ans, 36 Chemin du Bignon.

Louis Daniel, 77 ans, 2 allée Kerguelen.

Roger Argentin, 94 ans, 43 rue Charles de Gannes.

Yvon Monvoisin, 42 ans, 1 ter, rue des Pêcheurs.

Camille Roche, 88 ans, 3 rue des Méduses.

Andrée Virot, 81 ans, 15 rue Haute des Garennes.

Henri Piriou-Moreau, 96 ans, 16 avenue de la Guette.

Victor Donne, 84 ans, 13 boulevard Clémenceau.

Germaine Péchevis, veuve Dodard, 90 ans, 13 rue des Docteurs Roux et Calmette.

Louis Curun, 87 ans, 7 route des Tourelles.

Marie Rozé, Div. Grascœur, 94 ans, 5 place de Nantois.

Simone Foliard, Veuve Paitra, 85 ans, 3 rue des Vallées.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS CULTURELLES

GROUPEMENT ARTISTIQUE DU GUÉMADEUC

Comme les années précédentes, l'exposition 1994 du G.A.G. a remporté un réel succès, grâce aux personnes qualifiées qui l'ont organisée, et la participation des adhérents aux différentes activités de notre groupement.

Depuis la rentrée le G.A.G. a le plaisir d'accueillir de nouveaux adeptes de nos réunions qui connaissent une chaleureuse ambiance.

ATELIER :

Amateurs, peintres du dimanche, et ceux qui désirent apprendre ou perfectionner leurs connaissances sont les bienvenus à l'atelier où les différentes techniques du dessin et de la peinture (huile, aquarelle, pastel) sont abordées, chaque semaine.

Samedi de 9 h 30 à 12 h, salle du Mille-Clubs. **Mardi** de 14 h à 17 h, salle du Mille-Clubs.

Responsable :

Mme Sully, 96.72.22.28., Mme Demarcq, 96.32.79.37.

Tous les mardis, à partir de 17 h, Mme Demarcq groupe tous ceux qui désirent apprendre les techniques du dessin : fusain, pastel, plâtre, perspective, jusqu'à 19 h 30.

Tous les samedis, à partir de 8 h 30, les jeunes à partir de 11 ans, viennent s'initier au dessin : fusain pastel, peinture, pour aborder les possibilités futures. Leur groupe a déjà connu de beaux succès dont les parents ont pu juger, lors de la visite «portes ouvertes», au Mille-Clubs, les 30 avril et 1er mai 1994.

AMIS DU LIVRE :

Tous les derniers lundis du mois, les amateurs de lecture viennent commenter les livres choisis à la séance précédente. Suggestions pour le choix d'autres ouvrages. Rencontres amicales qui permettent un «tour d'horizon» des œuvres déjà parues ou des nouveautés.

Certains : P. de Gmeline, J.P. Le Gall La Salle, P. Amiot, C. Mesnage ont eu la gentillesse de nous entretenir de : la Duchesse d'Uzès, la chouannerie dans le proche pays, les templiers, les magnétiseurs.

Nous souhaitons le plaisir de les entendre à nouveau ainsi que d'autres confrères.

Responsable :

Mme de Gmeline, 96.72.23.63.

ARTISANAT :

Les activités sont très nombreuses : pour n'en citer que quelques-unes : patchwork, décoration sur soie, sur porcelaine - cuisson sur place - tissage gravure sur verre, peinture au sable, émaillage, etc.

Viennent parfois s'ajouter des démonstrations faites par des spécialistes de travaux féminins.

Un projet de reliure est à l'étude, mais ne pourrait prendre effet que selon le nombre de participants inscrits.

Réunions tous les jeudis, salle du Mille-Clubs, de 14 h à 17 h.

Responsables :

Mme Le Bris, 96.72.23.85. Mme Legrand, 96.72.24.29.

SCRABBLE :

Cette activité connaît un succès mérité. Il groupe déjà un bon nombre d'adhérents qui remportent de beaux résultats dans les championnats organisés par les autres clubs. A Pléneuf-Val-André nos réunions «Ronde de Bretagne» et le championnat de la Fédération Française, le 8 mai, salle du Guémadeuc arbitré par Mme M.J. Tanguy ont connu un bon succès.

Les dates des prochaines compétitions, au cours des prochains mois seront publiées ultérieurement.

BRIDGE CLUB

Les cours de perfectionnement ont lieu tous les lundis de 10 h à 12 h, et les cours pour débutants tous les jeudis aux mêmes heures chez mme Jacqueline Derrien, 5 rue du Parc au Val-André, tél. 96.72.87.66. ou 96.72.25.98.



Le groupement artistique du Guémadeuc.

Les tournois de régularité des mercredis après-midi et vendredis après-midi réunissent en moyenne 40 joueurs.

Le tournoi régional du mois de juillet a réuni une centaine de joueurs, résidant et vacanciers.

Le nombre des adhérents au club augmente régulièrement.

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

L'ECHO DE NIENTJILA

DE 1994 A 1995.

1994 sera une année charnière dans nos actions envers ce village malien. C'est la première fois que dans le cadre de notre coopération, une mission s'est rendue au Mali pendant trois semaines. Cette durée, nous la voulions depuis longtemps parce que nos séjours précédents nous avaient laissés sur notre faim : pas suffisamment de temps au village pour communiquer, écouter, recevoir beaucoup d'avis, voir sur place, s'interroger avec les villageois sur les priorités, échanger sur les mérites et les défauts de nos deux formes de sociétés. Insuffisance de temps également pour nos rapports obligés avec les responsables aux différents niveaux de décision : l'arrondissement (sous-préfecture), le cercle (préfecture), la région : dans le domaine administratif, mais aussi avec les responsables de la CMDT (Cie Malienne de Développement du Textile) pour ce qui concerne le développement agricole ainsi que la formation et l'alphabétisation des adultes. Enfin avec différents services à la capitale, qui sont à l'origine des plans de développement du pays. Ces contacts pour pouvoir intégrer nos actions dans des projets nationaux ou locaux.

Quel bilan dressons-nous pour 1994 ?

Au village, à travers de nombreuses réunions et discussions, les membres de la délégation ont bien ressenti la **prise de conscience des villageois du rôle important qu'ils ont à jouer dans le processus du développement**, de leur volonté de se responsabiliser dans la mise en place de systèmes de gestion bien conçus.



Réception de la Municipalité de St Jean de la Ruelle et de l'Association pour Niantjila

A notre demande, l'intervention d'une ONG et de son médecin malien avait pour but d'apporter des explications sur le transport des microbes par l'eau, **et des méthodes pour utiliser celle-ci** (protection des puits d'eau, stockage, manipulation, assainissement). Le message est bien passé ; un comité de salubrité a été créé au village dans le but d'organiser des causeries sur ce thème et de faire appliquer les conseils dispensés par le médecin.

La maternité est maintenant terminée : isolation et peinture, bois de lits, latrines et coin toilette installés, éclairage solaire en état de marche. Elle est ouverte aux femmes, bien que l'équipement ne soit pas encore complet : installation de l'eau courante, fabrication d'une 2ème fosse à biogaz, acquisition de petit matériel médical. Pour l'instant, la maternité ne sert pas de dispensaire, et nous le regrettons car c'est la seule structure moderne pouvant attirer davantage de patients (sous réserve d'adapter la circulation des personnes dans les locaux afin d'éviter toute contagion entre les mères, leurs bébés, et les malades venant consulter).

L'école fondamentale : grâce à nos envois de matériel scolaire (cahiers, ardoises, craie, stylos, compas...) chaque écolier dispose depuis 1992 de suffisamment de fournitures scolaires (manuels exclus). Mais il n'y a à l'école aucun matériel d'expérimentation scientifique. Les travaux de réfection des salles de classe entrepris par une ONG canadienne sont actuellement arrêtés à cause d'une mauvaise organisation des travaux ; le mobilier est donc toujours aussi rare et en mauvais état. Il est difficile d'obtenir des chiffres précis concernant

l'évolution du taux de fréquentation de l'école (entre 10% et 15%), mais le directeur de l'école a commencé une campagne de scolarisation dans les villages environnants.

Formation des adultes : il n'y en a pas eu cette année, faute de local adapté pendant la saison sèche où l'école occupée ne peut servir. Mais c'est un souci important de notre association, car c'est de cette formation que dépendent les solutions aux problèmes de gestion et de techniques agricoles (dont amendements, nouvelles espèces, maraîchage, élevage...). Dans tous ces domaines, les structures de la CMDT permettent à l'association villageoise d'avancer dans le processus de développement.

Quels sont nos projets pour 1995 ?

La permanence de nos 3 axes d'intervention : éducation, santé, développement agricole, avec cependant une instance **particulière dans le domaine de la formation des adultes** - des femmes surtout - (construction d'un local) et **de l'école** : par un envoi exceptionnel de matériel scientifique, de papeterie et de manuels, grâce à une subvention accordée au club du collège J. Richopin par 3 ministères. Un début de gestion coopérative doit être mis en place par des cotisations demandées aux familles solvables.

L'élargissement de la maternité au rôle de dispensaire dans le cadre de la création de Niantjila d'un **centre de santé communautaire** souhaité par 14 villages aux alentours, et correspondant à un plan gouvernemental de soins primaires (avec personnel formé, médicaments essentiels). L'ancienne ambulance de

Pléneuf-Val-André lui sera adjointe, et une liaison-radio avec l'hôpital de Dioila est à l'étude.

Soutien à l'agriculture en association avec la CMDT pour former les gens ; diversifier les vivrières tout en développant le coton ; créer des activités nouvelles : maraîchage pour les femmes, élevage pour les jeunes ; et organiser la maintenance du matériel agricole.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent depuis 4 ans maintenant à Pléneuf-Val-André. Appel à ceux qui veulent nous rejoindre : nous aider de leur temps et de leurs idées, ou de leurs dons au Crédit Agricole Pléneuf, 82 84 244 001, Association pour Niantjila.

Nous ne sommes plus sur cette terre qu'un grand village : tentons tous d'y mieux vivre ensemble en aidant les plus démunis.

Association pour Niantjila, hôtel de ville de P.V.A.

CROIX ROUGE

Clubs :

Reprise des activités dès le début septembre. Pléneuf : Mille-Clubs, 2ème et 4ème lundis ; Val-André : local Amiralut, 1er et 3ème lundis, St Alban : centre loisirs, 2ème mercredi ; Planguenoual : foyer rural, dernier mercredi.

Tout membre d'un club peut participer aux réunions des 3 communes : 14 h - 17 h 30. Jeux divers, goûter.

Adhésions : octobre, novembre...

Des membres Croix Rouge et des bénévoles sillonnent la commune et sollicitent les Pléneuviens. Ceci nous permet de financer diverses activités. Merci de l'aide apportée.

Repas du 20 octobre :

Comme chaque année, nous avons repris du service pour le repas des anciens avec 283 convives, aidé en cela par de nombreuses «bonnes volontés», que nous remercions vivement, repas sympathique et amical pour lequel nous participons aussi financièrement.

Aides diverses :

- Comme d'habitude, nous avons donné quelques colis alimentaires pour aider des personnes en situation précaire.

- Au début de l'année, 5 000 F ont été envoyés pour les sinistrés du Nord et de l'Est de la France.

- Au courant de l'été, participation à l'Action Croix Rouge Internationale pour le Rwanda.

Colis de Noël :

Dans quelques semaines, nous allons préparer des colis de friandises pour :

- les personnes de 90 ans et plus,
- les hospitalisés en long séjour des 3 communes séjournant à Lamballe, St Briec, Moncontour.

Nous les distribuons la 1ère quinzaine de janvier pour prolonger les fêtes de Noël.

L'an dernier, 100 colis ont été confectionnés.

Nécrologie :

Mademoiselle Andrée VIROT.

Le 15 octobre, famille, amis, membres du comité Croix Rouge et des Clubs d'Amitié, secouristes ont vécu un temps fort de rassemblement pour un dernier «Kenavo» à Mlle Virot.

Présidente honoraire de la Croix Rouge de la section Pléneuf-Val-André, St Alban, Planguenoual, Mlle Virot a beaucoup travaillé dans le secteur.

Dès 1942, infirmière, puis auxiliaire de dispensaire à mi-temps auprès de Mme Le Mener, assistante sociale au dispensaire de Pléneuf-Val-André, Mlle Virot est arrivée, tout naturellement, avec maints autres engagements, à la Croix Rouge Française. Elle en devient très rapidement la Présidente jusqu'en 1987. En tant que telle, et avec sa formation première, elle assure les premiers cours de secourisme où elle donne toute son énergie et ses connaissances.

Puis c'est en 1972, la création des clubs du 3ème âge, Amitié Croix Rouge où là encore, avec Mme Le Mener et de nombreuses bonnes volontés, c'est le

départ d'une nouvelle aventure aussi belle et stimulante.

Pour tout ce qu'elle a fait au milieu de nous, nous voulons lui dire merci. Que son exemple nous donne des forces pour poursuivre l'œuvre commencée et incite nos concitoyens à se joindre à nous.

(novembre 94)

ASSOCIATIONS MARITIMES

COMITE DES REGATES DE DAHOUE

Le Comité des Régates de Dahouët a, comme à l'accoutumée, mis sur pied ses principales manifestations au cours du printemps et de l'été.

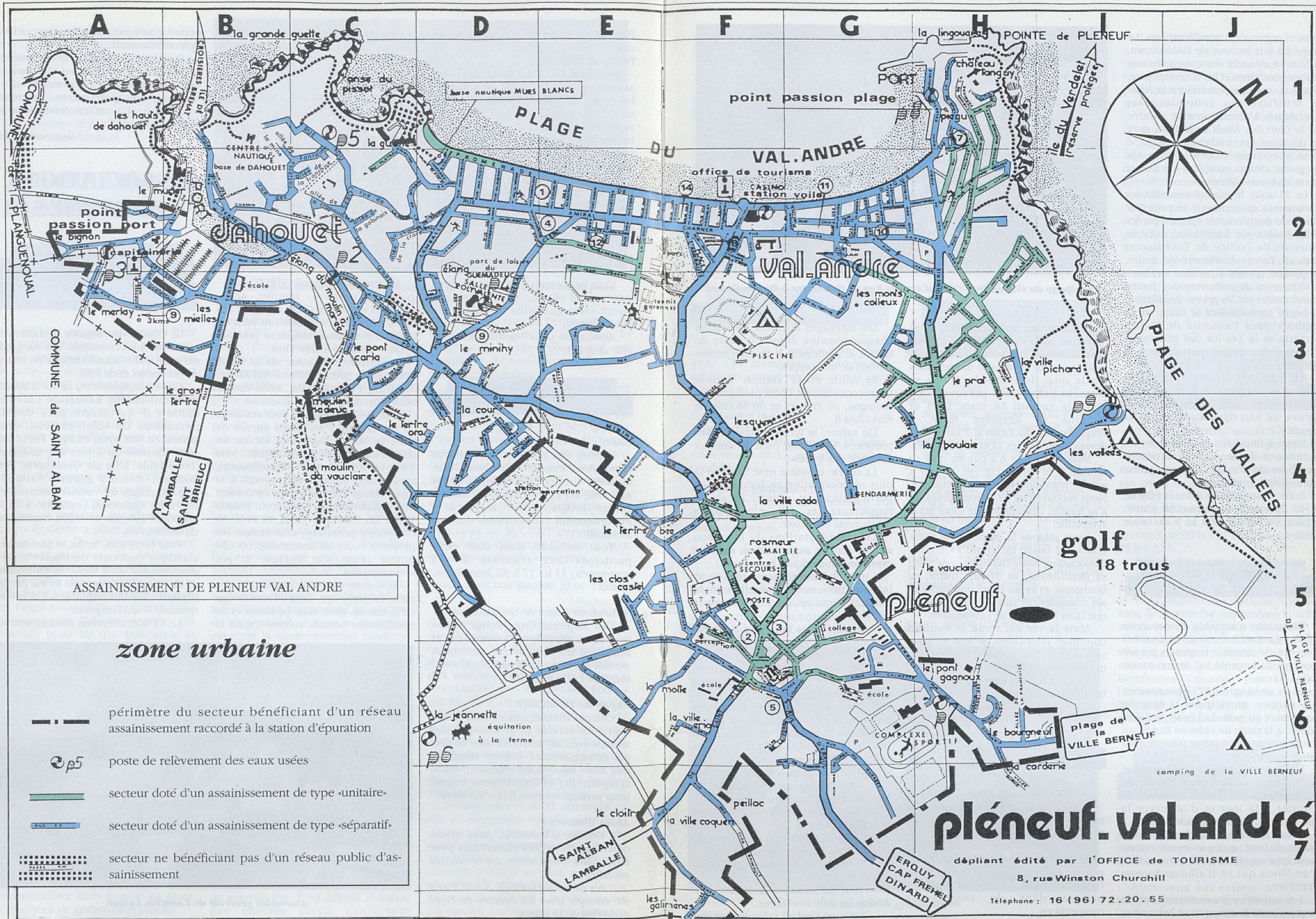
Chronologiquement, ce fut d'abord la traditionnelle excursion (22ème édition !) qui réunit près de 60 personnes. Un soleil radieux, une ambiance fort sympathique firent de cette journée du 5 juin une réussite inoubliable. L'île de Groix avec ses falaises, rochers géants, vallons, criques, plages est vraiment attrayante. Elle offrit également l'occasion à Paul Quintin d'élaborer un rallye touristique du meilleur cru !

Pour le 19 juin, ce fut le non moins classique concours de boules inter-membres qui vit 8 triplettes s'affronter dans le meilleur esprit. Et ce fut la triplette «les indomptables» (la bien-nommée !) qui l'emporta.

Le 15 août constitua évidemment le



Assemblée générale de l'Amicale Laïque.



point d'orgue des manifestations. Le temps fut à la hauteur de l'événement. La fête se déroula donc dans de très bonnes conditions et les différents jeux, concours, courses permirent à la foule de satisfaire ses goûts les plus éclectiques. L'animation était assurée par le Club des Aînés de la Flora dont les danseurs firent admirer leur grand talent et certaines danses inédites. Un bal gratuit clôtura cette fête qui restera parmi les bons «millésimes».

Le 17 août, le comité accueillit les randonneurs qui venaient de participer à la rando nocturne mis sur pied par les Mille-Pattes de Lamballe, avec le concours de l'office de Tourisme et l'amicale Rando de Pléneuf-Val-André. Le comité permit ainsi aux vaillants randonneurs de retrouver des forces abandonnées sur les grèves de la baie.

Le 18 août eut lieu le tirage de la tombola sous l'autorité de Maître Bectarte et le 1er lot (un téléviseur couleur) fut gagné par Clémence Quintin.

Au total, en 2 mois et demi, le Comité des Régates de Dahouët s'est investi dans cinq manifestations, preuve de son dynamisme toujours fringant !

Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de ces manifestations : membres du comité, commerçants, municipalité, gendarmerie.

Enfin, pour prendre date : la Fête de la Mer 95 aura lieu le dimanche 6 août, le plein de l'eau étant à 15 h 28, heure idéale !

PAULINE

Beaucoup d'activités encore cette année, «La Pauline» est sortie tous les jours cet été, animant la station par ses passages au large de Val André, toutes voiles dehors.

Elle a embarqué 1 877 personnes en 191 sorties, participé à la fête du maquereau au port du Légué de Saint-Brieuc, à la route du cidre en Rance, au lancement de notre sœur d'Erquy : «La Sainte Jeanne».

Elle a assuré son rôle pédagogique en liaison avec le Centre Nautique, permettant à 457 jeunes scolaires de s'initier à la mer et d'observer la manœuvre d'un bateau traditionnel.

Sous la houlette de Nicolas, notre patron de bord, quelques jeunes ont pu participer au chantier de construction d'un Doris qui va d'ailleurs bientôt s'achever.

Les activités extra-maritimes ont été menées avec le dynamisme habituel et



L'équipage du «Val-André - Côtes d'Armor» lors de la victoire à Perros-Guirec.

nous remercions tous ceux qui ont eu la bonne idée de se joindre à nous pour le repas annuel de fin d'hiver, ainsi que pour la journée moules-frites sur le quai de Dahouët. Qu'ils se tiennent prêts, nous prévoyons un dîner le samedi 18 mars 1995 et mettons la dernière main à l'organisation du Festival Pauline qui devrait avoir lieu les 12 et 13 août 1995.

Mais la Pauline n'a pas eu qu'à se réjouir. A la fin de cet été, la mer a enlevé notre ami Jean-Louis Arnaudet. Nous renouvelons ici, à son épouse et à sa famille, l'expression de toute notre sympathie.

Nous saluons la mémoire de Jean-Louis qui laisse un grand vide dans l'association. Nous l'aimions pour toute sa gentillesse, sa disponibilité, sa bonhomie, et avons beaucoup apprécié ses compétences tant au plan maritime que dans la gestion de l'association.

Mais la vie est têtue et Pauline continue, Jean-Louis, je sais et nous savons que c'est ce que tu voudrais ; et tu nous accompagnes.

Et à vous tous, amis de la Pauline, bon hiver et bonne année 1995.

André LESENEY

YACHT-CLUB

1994 : un bon millésime !

Placée sous le signe du soleil, la saison voile nous a donné de nombreux motifs de satisfaction.

Parmi les activités pratiquées, la voile sportive sur habitable connaît une activité soutenue toute l'année, et le first class «Val André» du club est présent dans de nombreuses compétitions.

Les équipages disputent les régates chaque semaine depuis le mois de février, et participent à de nombreuses courses de monotypes.

Le club et la station étaient représentés aux championnats de Bretagne, de France, et du Monde de First Class 8.

De même, le lycée St Joseph était présent à La Trinité pour le fameux «Trophée des lycées».

La course croisière reste l'activité la plus représentative en habitable. La participation au niveau local est importante et, le niveau des concurrents en hausse.

Les manifestations de la saison estivale sont en augmentation, nous les évoquons en quelques lignes :

- Inter-club des Ebihens : plus de 30 bateaux pour cette nouvelle course côtière. Victoire de Mangavera 3 (YCVA)

- Trophée des Landas : coupe à Colombine (X 99), coupe à Tilicum (Dragon).

- Trophée des Etains : coupe acquise au Pen Koent (sélection) après trois victoires consécutives.

- Trophée J. Normand : nombreux prétendants pour la magnifique coupe des Etains Normands. Victoire de J.P. Bodard sur Cl 8 qui ravit la coupe au Malouin Colombine.

- Tour des Côtes d'Armor : étape à Dahouët de la première édition de cette sympathique course côtière.

- Coupe des dames : en tête le Class 8 de Ph. Delaporte.

- Course Equinoxe : JOD 35 (Basset) devant Class Europe (Guiheux).

- Participation des membres du club aux championnats.

- Tour de France à la voile : «Val-André» 1er à Perros-Guirec.

- National Fireball : domination des

équipages Val-andréens (3 premières places).

- National Micro.

- SPI Ouest-France...

Participation au pardon de Notre-Dame de la Garde :

Le traditionnel pardon a une nouvelle fois attiré de nombreux plaisanciers. Les conditions météorologiques favorables ont permis à de nombreux équipages d'embarquer des passagers pour la cérémonie en mer.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation des manifestations, et nous leur donnons rendez-vous en 1995.

ANCIENS COLS BLEUS

L'effectif de la section reste stable avec 115 membres, de nouveaux adhérents venant remplacer nos amis disparus au cours de l'année :

- Joël Laine.
- Maurice Hamet.
- Henri Duros.

A toutes ces familles dans la peine, nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

Assemblée générale :

Elle se tiendra le dimanche 26 février à la salle du Guémadeuc et sera suivie d'un repas.

Activités de la section :

- L'amicale a été représentée par son porte-drapeau entouré de nombreux adhérents aux différentes manifestations patriotiques de l'année marquant le cinquantenaire de la libération de Pléneuf et des environs.

- Le buffet campagnard a drainé une nombreuse assistance et s'est déroulé dans une joyeuse ambiance.

- La sortie du 26 mai vers le golf du Morbihan a été contrariée dans sa partie marine par un crachin breton ; le beau temps et le moral revenant après la restauration du déjeuner.

Vœux :

A l'approche du changement d'année les Cols Bleus souhaitent à toutes et à tous une bonne année 1995.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

CLUB SHOTO KARATE DO

Les cours ont repris le 10 septembre.

Assemblée générale le 22 octobre en présence de M. Gouessan, adjoint délégué aux sports.

Après sa réussite de l'an dernier, le club organisera à nouveau le championnat des Côtes d'Armor, combat seniors, le samedi 14 janvier.

Une autre manifestation est à l'étude en fonction de l'investissement : à suivre.

A ce jour, 30 licenciés. Les plus jeunes toujours motivés par la coupe du Samouraï, en juin, Guillaume Hourdin étant le lauréat 94.

Participation à Paimpol. Pour Armelle Belfiore au critérium des jeunes, édition très relevée.

Le Shoto Karaté Do sera représenté aux diverses compétitions, championnats de Bretagne, etc. et participera à différents stages de perfectionnement, tant en technique que combat.

Bravo au moniteur E. Audoux qui a obtenu son 3ème Dan.

La journée «Fête du sport» le 24 septembre, patronnée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a connu une affluence inespérée et a permis de nouvelles inscriptions.

Il est vrai que la presse locale avait copieusement annoncé notre participation officielle à cet événement national.

On peut toujours s'inscrire. Mesdemoiselles, pensez à la self-défense... pas inutile de nos jours !

A bientôt.

Le Président - D. Belfiore.
96.72.81.83.

SECTION GYMNASTIQUE

Toujours le même succès à Pléneuf pour les cours de gymnastique adulte. Ouverts aux Pléneuvien(ne)s (eh oui ! les messieurs aussi) et aux Pléneuviennes, ces cours de gymnastique ont lieu au complexe de Pont-Gagnoux.

Salle du haut : gym d'entretien.

Le lundi de 10 h 30 à 11 h 30, le mercredi de 20 h à 21 h, le vendredi de 15 h à 16 h.

Salle du bas : gym douce.

Le mardi de 9 h 30 à 10 h 30, le jeudi de 10 h à 11 h.

Possibilité d'inscriptions tout au long de l'année (se rendre dans la salle aux heures de cours pour s'inscrire).

N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous maintenir en forme. Les cours sont assurés par des animatrices bénévoles formées par l'EPMM (Entretien Physique dans le Monde Moderne) dans une ambiance sympathique et détendue.

JEUX - DANSES - GYM

Victime de son succès, la section jeux-danse-gym a été obligée de refuser du monde malgré la création de 2 heures supplémentaires de cours cette année.

S'adressant aux enfants de 5 à 11 ans pour jeux-danse-gym prolongé par l'activité Modern' Jazz de 11 ans à l'âge



La section de gymnastique.

adulte, les cours sont animés, comme pour la section gym, par des animatrices bénévoles mais formées par l'EPMM. 8 h de cours sont proposés, répartis entre le mercredi, le vendredi et le samedi selon les âges.

Le 10 juin 1995, réservez votre soirée : le gala clôturera la saison et permettra à chacun de découvrir les chorégraphies préparées dans la bonne humeur tout au long de l'année. Venez nombreux les encourager !

Un petit complément pour vous signaler que la section jeux-danse-gym a organisé un stage de rock pendant les vacances de la Toussaint. Beaucoup de succès pour cet intermède qui sera peut-être renouvelé s'il y a demande !...

"LA BOULE PLENEUVIENNE"

A la date limite de ses admissions fixée au 1er septembre, «La Boule Pléneuvienne» comptait 161 adhérents à jour de leur cotisation, soit une légère augmentation des effectifs sur l'année précédente, l'accent ayant été mis au cours de cette période sur le recrutement féminin, celui-ci a répondu aux espoirs de la société par 18 adhésions.

En raison même de sa disponibilité offerte à ses adhérents par une ouverture journalière des jeux, le boulodrome du Guémadeuc connaît une activité toujours soutenue, et bien qu'aucun élément de mesure ne puisse être dégagé, certains paramètres permettent d'affirmer que le taux de fréquentation est des plus satisfaisants d'année en année.

Par ailleurs, le calendrier des divers concours ou challenges élaborés en début d'année s'est normalement déroulé. Un peu plus de 200 candidats se sont affrontés dans ces diverses rencontres ludiques dans un excellent climat de camaraderie.

Pour le dernier semestre, dans le cadre des loisirs de ses sociétaires, «La Boule Pléneuvienne» a organisé d'une part une excursion à Belle-Ile-en-Mer, 2 cars ont été affrétés à cette occasion, et d'autre part, une sortie «méchoui» aux étangs des Aulnays à Corseul le 11 septembre dernier. Enfin, le 20 novembre a eu lieu la désormais traditionnelle potée de fin d'année qui a connu également la faveur des sociétaires.

Toujours sensible aux grandes causes sociales, la solidarité de «La Boule Pléneuvienne» s'est manifestée



L'équipe organisatrice du tournoi de tennis.

au cours de l'année par un dégagement sur ses fonds propres des sommes de :

- 200 F à l'association des 4 Vaux,
- 300 F en faveur du Comité Départemental de la Lutte contre le Cancer,
- 2 000 F destinés au Téléthon.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 14 janvier prochain à 17 h, salle du Guémadeuc à Pléneuf-Val-André. Après lecture des rapports, financier et d'activité, il sera procédé à l'élection du tiers sortant. Les candidatures seront reçues par le président Laurent Méal du lundi 5 décembre 1994 au 7 janvier inclus au boulodrome et par écrit.

Le secrétaire : I. LEHOUX

TENNIS-CLUB DE L'AMIRAUTE

Le tennis, tant au plan national qu'au plan départemental, connaît depuis quelques années un réel tassement. Notre club en subit la loi, et le déficit est surtout sensible en avant et arrière-saison pour peu que le temps se mette aussi de la partie, empêchant les abonnés d'occuper les courts extérieurs. Les mois de juillet et août connaissent toujours une excellente fréquentation, les infrastructures restant toujours d'une parfaite qualité (courts et club-house).

Le grand Tournoi International, début août, demeure l'événement majeur du Tennis-Club de l'Amirauté, et du mois d'août en général pour la station. Les prestations de joueurs et joueuses de haut niveau mériteraient un soutien plus marqué de la part de

tous les partenaires économiques de la commune. Il faut souligner que 500 joueurs participent à cette épreuve, la palme revenant cette année à Sybille Niox-Chateau, 19ème joueuse française, et à Roberto Azar n° 15, ex 75ème joueur mondial. Notre joueur local, Pierre Lamorlette a remporté l'épreuve des + 55 ans.

L'école de tennis, fréquentée par une soixantaine d'enfants, a repris ses cours début octobre sous la houlette de Pierre Inza. Les équipes seniors hommes et femmes, toujours au nombre de 4 ont entamé le championnat d'hiver, les 4 équipes jeunes entrant en lice le mois prochain. Le Tennis-Club participera le samedi 3 décembre au Téléthon, ainsi que de nombreuses associations sportives au stade du Pont-Gagnoux.

AVENIR DE PLENEUF- VAL-ANDRE

Après une année de purgatoire en 2ème Division, voilà donc l'Avenir revenue à son ancien niveau.

La dernière saison a donc vu la montée de nos deux équipes seniors et pour l'équipe A une saison sans défaite, seuls deux nuls ont été concédés.

La nouvelle saison a bien débuté pour notre club puisque après 5 matchs de championnat, 3 victoires, 1 nul, 1 défaite pour la A (le 23 octobre l'A.S. Pommeret a mis un terme à la belle série de 25 matchs sans défaite), 2 victoires, 2 nuls, 1 défaite pour la B.

Etrillés par le stade lamballais DSR en coupe de France, la barre a bien été

redressée en coupe de Bretagne.

Après avoir éliminé 3 équipes de 1ère Division, il a fallu le Stade Briochin (2), brillant leader de la division d'honneur pour nous éliminer.

Le prochain adversaire en coupe Ange Le Mée sera notre voisin et ami, Saint-Alban, avec lequel nous sommes en entente pour les équipes de jeunes.

Le but de la saison étant quand même le championnat, et si en fin de saison il se présente une opportunité, pourquoi pas l'accession à l'élite départementale ?

Les équipes de jeunes en entente avec les clubs du canton, poursuivent leur chemin avec de plus en plus de difficultés de recrutement. Le sport en salle attire plus la jeunesse actuelle que le sport au grand air.

Le club, lui, recherche toujours des bonnes volontés pour l'encadrement des jeunes. Un ou deux après-midis par mois, pour quelques bénévoles, suffiraient pour que nos équipes ne se sentent pas délaissées.

Un petit mot pour les supporters que nous retrouvons un peu plus nombreux cette année, merci à vous pour vos encouragements.

Le bureau :

J.F. Régéreau :

Président : 96.72.26.83.

G. Lavigne :

Secrétaire : 96.72.96.12.

B. Mabilais :

Trésorier.

J.C. Béthune :

Trésorier-Adjoint.

LES ARCHERS DE PLENEUF-VAL-ANDRE

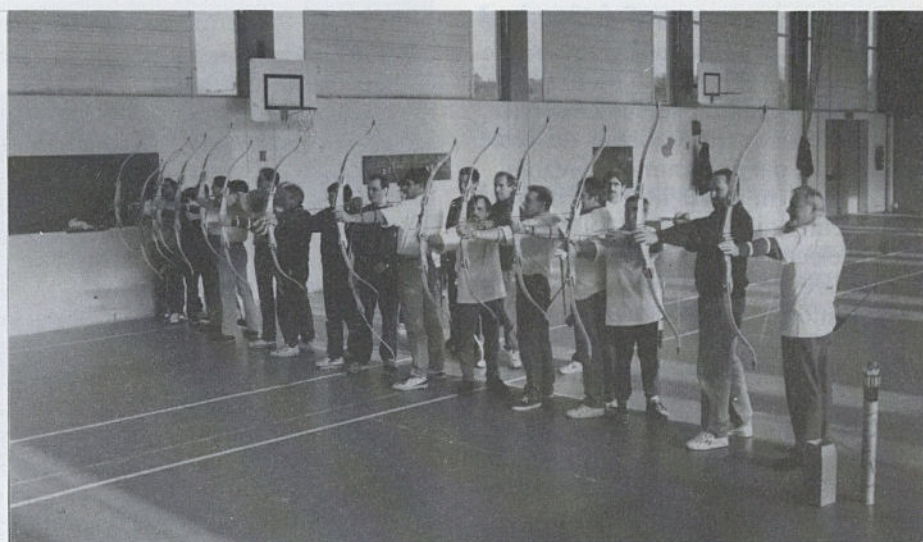
La compagnie souffle sa première bougie !

Il y a un an, quelques passionnés s'alignaient sur le pas de tir de la pelouse du Pont Gagnoux, et une équipe de responsables s'est formée.

Le club s'est doté d'équipements de tir, en extérieur et en salle, ainsi que de solides structures, qui lui ont valu rapidement sa reconnaissance par le Comité Départemental, la Ligue de Bretagne et la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Son engagement dans l'opération Téléthon 1993 a permis de faire un don de 1 000 F. Il a renouvelé sa participation au Téléthon 1994.

Au cours de cette première année, certains archers ont pu faire apprécier leurs performances. Les licenciés,



La compagnie des archers.

adultes et jeunes, peuvent accéder aux championnats régionaux et nationaux. Des stages pour adultes forment des archers confirmés, et les passages de «Flèches», pour les jeunes, déterminent leur niveau. Ce programme de participation et de formation sera maintenu, et sans doute développé, en 1995.

Les Archers de Pléneuf-Val-André figurent sur la plaquette éditée par le Comité Départemental. On peut la consulter dans les mairies, Offices de Tourisme, postes et banques.

Bilan satisfaisant pour leur première année d'existence.

Pleins de projets pour la suivante...

Entraînement dans la salle omnisports du Pont Gagnoux, les lundi et jeudi de 20 h à 22 h. Le samedi de 10 h à 12 h.

Renseignements : 96.32.79.37. et 96.72.89.90.

AMICALE LAIQUE TENNIS DE TABLE

La section Tennis de Table comporte trois aspects : la compétition, le loisir et le 3ème âge.

Pour des raisons d'effectifs, la compétition a été abandonnée la saison passée. Elle a été reprise cette année. L'équipe est en Départementale 4 poule E où elle se comporte honorablement puisqu'elle est actuellement 3ème sur 7. Elle est composée de 4 cadets (L'Héréec F., Hourdin D., Debocq M. et Fontaine R.), d'un junior (Lemoine J.P.), d'un senior (Rolland S.) et d'un vétéran (Vautier G.).

L'entraînement a lieu le lundi de 17 h à 19 h (pendant les vacances uniquement), le mercredi de 17 h 30 à

19 h, le vendredi de 20 h à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h quand il n'y a pas compétition. Cette dernière a lieu le samedi soir de 20 h 30 à 22 h 30... tous les 15 jours environ.

Le Tennis de Table Loisirs se déroule dans le cadre de ces horaires pour ceux qui le désirent avec comme seule différence qu'il n'y a pas besoin de licence. On joue uniquement pour le plaisir !

Le Tennis de Table 3ème âge, composé d'une douzaine de personnes, a lieu le vendredi après-midi de 14 h à 17 h.

Si ce sport vous intéresse, venez faire un tour le vendredi soir, salle du Pont-Gagnoux, on vous trouvera bien une raquette...

Le secrétaire, - Georges VAUTIER

Classement :

1. US Yffiniac 4 : 16. - 2. TTR Erquy 1 : 15 - 3. AL Pléneuf-V.A. 1 : 14 - 4. ESSM Loudéac 5 : 13 - 5. ASS Plédéliac 1 : 12 - 6. P. Lamballe 2 : 12 - 7. TT Fréhel 2 : 8

ANCIENS COMBATTANTS

PRISONNIERS DE GUERRE

La section de Pléneuf-Val-André - St Alban, se compose de 36 membres.

Depuis la parution du dernier magazine d'information municipale, nous avons eu à déplorer le décès de 2 membres de la section. Bobby François et Donne Victor. Nous renouvelons nos condoléances aux familles de ces camarades.

Le 10 juin, la section a organisé une excursion sur l'île de Jersey. Après une courte traversée sur «L'Émeraude», bateau qui venait d'être mis en service, le groupe était très satisfait de cette belle sortie, par une journée agréable.

Le 19 juin, avait lieu le congrès départemental à Grâces-Guingamp. Après l'élection du comité directeur, il a été décidé de transférer le siège de l'Association à Dinan, 13 rue Rolland, tél. 96.39.18.59.

Suite à ce congrès, est née l'union interdépartementale des A.C.P.G. - C.A.T.M., de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. Une permanence se tient au siège de notre association départementale à Dinan, tous les jeudis, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les A.C.P.G. ont participé avec leur drapeau aux cérémonies patriotiques à Pléneuf-Val-André - St Alban, et la «Couture» à Erquy.

UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Depuis la rédaction du communiqué du mois de juillet, quatre de nos camarades nous ont quittés. Il s'agit de :

- François Boby, décédé le 26.7.94 à l'hôpital Villedeneu à Lamballe, à l'âge de 86 ans.

- Victor Donne, employé municipal retraité. Il est décédé le 14.10.94 à l'âge de 84 ans. Il était atteint d'hémiplégie depuis plusieurs années.

- Mme Simone Paitra née Foliard, décédée à l'hôpital Villedeneu à Lamballe le 29.10.94 où elle était pensionnaire depuis plusieurs années.

Elle avait obtenu sa carte de Combattant pour avoir participé activement à la Résistance.

- Louis Curun, décédé en son domicile des Tourelles le 29.10.94 à l'âge de 87 ans. Guerre 39/40 et ancien prisonnier.

Les honneurs habituels ont été rendus à tous ces camarades disparus : présence du drapeau de la section, dépôt du drap mortuaire et de la plaque sur le cercueil et cette dernière sur la pierre tombale, présence de délégations de membres de la section. Nous renouvelons aux familles l'expression de notre tristesse et de sincères condoléances.

Nous avons également à déplorer le décès de l'épouse d'un des membres de notre section : Mme de Bélizal. A sa famille nous renouvelons notre sympathie. Plusieurs membres de la section ont assisté à ses obsèques.

Adhésions nouvelles :

Nous avons le plaisir de compter quatre nouveaux adhérents à la section :

- M. Jean-Claude Talbourdet, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie en retraite.

- M. Armel Rio, Adjudant-Chef de Gendarmerie retraité domicilié rue Claude Le Lorrain.

- M. Joseph Bourgault, Retraité de l'Armée de l'Air.

- M. Achille Loosweldt, 21 rue de la Mer, Retraité de la Gendarmerie.

A ces nouveaux adhérents, nous souhaitons la bienvenue et les remercions bien vivement d'être venus grossir nos rangs.

Décorations :

Notre camarade Michel Demettré vient de se voir décerner la Croix du Combattant Volontaire des T.O.E. avec agrafe Indochine, pour son engagement dans cette campagne.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Activités de la section :

- **14 juillet 1994** : Fête nationale. Le drapeau de la section s'est d'abord déplacé à Saint-Alban avec le Président et une délégation. Des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument aux morts, souvenir aux morts, une minute de silence. Discours de M. le Maire suivi du chant de la Marseillaise.

A 11 h 40, cérémonie identique au monument aux morts de Pléneuf-Val-André avec la participation des élèves du Conservatoire de musique de Nancy en vacances dans notre ville. Après avoir exécuté les sonneries réglementaires, ils donnèrent un récital de quelques morceaux choisis, très appréciés de l'assistance.

- **3 août 1994** : cérémonie commémorative des combats de la Couture. Présence d'une délégation de la section U.F.A.C. de Pléneuf-Val-André et de Saint-Alban avec les drapeaux, d'abord au château de Bien-Assis, puis à la stèle de la Couture.

- **4 août 1994** : commémoration de la Libération du secteur dont dépendait Pléneuf-Val-André. A 10 h, messe à la mémoire des victimes des combats de la Libération. A 11 h, une délégation précédée des drapeaux se rendait au cimetière fleurir les tombes des Résistants morts pour la France.

Une cérémonie identique se déroulait ensuite aux cimetières de Saint-Alban et de Planguenoual.

Le même jour, à 16 h 45, inauguration de la «Route de la Libération - 3 et 4 août 1944» au rond-point de Bien-Assis. A 18 h, cérémonie commémorative de la libération de Pléneuf-Val-André, au monument aux morts.

Le drapeau de la section a été présent à toutes ces manifestations dont le détail est donné par ailleurs par l'association des Anciens Résistants, dans le présent bulletin.

- **11 novembre 1994** : anniversaire de l'Armistice de 1918. Après une messe célébrée par M. le Curé, au cours de laquelle il rendit un vibrant hommage aux soldats ayant donné leur vie pour leur pays. Les participants précédés des drapeaux des associations se sont rendus au monument aux morts où une assemblée particulièrement nombreuse s'était réunie. La présence de quelques enfants porteurs de fleurs a été très appréciée. Nous nous en réjouissons et regrettons qu'ils n'aient pas été plus nombreux.

La cérémonie a commencé par la



Réception de Paul Briat à l'occasion de sa décoration par le président de la République.



Hommage aux résistants tués à la libération.

montée des couleurs, puis le dépôt de fleurs au pied de la stèle. Puis le Président de l'U.F.A.C. donna lecture de deux messages : l'un émanant du Ministre des Anciens Combattants, le second du Président National de l'U.F.A.C.

Ensuite le clairon, Claude Olivry, que nous remercions bien vivement de sa prestation, exécuta la sonnerie «Aux Morts» à la suite de laquelle fut observée une minute de recueillement à la mémoire des morts de toutes les guerres. Le chant de la Marseillaise fut ensuite entonné pour clôturer cette émouvante cérémonie, par l'ensemble des participants.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité fut ensuite servi au café des sports.

Cette cérémonie terminée, certains drapeaux, des membres du bureau de la section et une délégation se rendaient à Saint-Alban où devait se dérouler la même manifestation.

Après les sonneries d'usage et dépôts de gerbes, il fut donné lecture des messages des autorités de tutelle ; celui du Ministre des Anciens Combattants par M. le Maire, celui du Président National de l'U.F.A.C. par le Président de la section. La cérémonie se poursuivit par la sonnerie «Aux Morts» suivie d'une minute de recueillement, puis le chant de la Marseillaise.

Un vin d'honneur réunissait ensuite toute l'assistance à la salle des loisirs, où fut servi un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Assemblée générale :

La date du 5 février a été retenue pour l'assemblée générale de la section. La salle du Guémadeuc a été réservée à cet effet ainsi que pour le banquet traditionnel.

Une réunion du bureau et du comité aura lieu au début du mois de décembre pour organiser cette journée et remettre les cartes pour l'année 1995 aux délégués de secteurs.

La date en sera précisée par voie de presse.

Le Président.

AMICALE DES ANCIENS RESISTANTS ET FFI

SECTEUR DE PLENEUF-VAL-ANDRE

Les 3 et 4 août 1994, Erquy et Pléneuf-Val-André ont commémoré le cinquantième anniversaire de leur libération, où la joie et le drame furent si intimement mêlés. De nombreuses cérémonies et manifestations se déroulèrent au niveau des deux communes durant ces journées du souvenir.

Le 3 août à Erquy.

- Messe à la chapelle des Marins à la mémoire des 11 victimes de la Bataille de la Couture.

- Au Château de Bien-Assis, dépôt de gerbes devant la plaque commémorative des fusillés.

- Au Mémorial de la Couture, dépôt de gerbes et allocution de notre camarade André Collet, puis inauguration de la Croix de Lorraine.

- Cérémonie au monument aux morts d'Erquy avec dépôt de gerbes.

- A l'issue des cérémonies, un vin d'honneur offert par la municipalité d'Erquy, puis repas en commun à la salle des fêtes, organisé par l'Amicale des Anciens Résistants et FFI du 14ème Bataillon Rangers.

Le 4 août à Erquy.

- A St Pabu, baptême de la rue Madame Hutin-Desgrée.

- A la Couture, baptême officiel de la rue du 3 août 1944.

Le 4 août à Pléneuf.

- Messe à l'église de Pléneuf-Val-André à la mémoire de nos camarades «Morts pour la France». A l'issue de la cérémonie religieuse, formation en cortège avec la présence de tous les drapeaux des associations patriotiques de notre secteur, pour se rendre au cimetière afin d'aller fleurir les tombes de nos chers disparus : Georges Lebreton, André Dayot, Jean Sotter, Jean Hamet, Pierre Crolais, Jean Piète, Jean Gallais et Joseph François.

Les différentes délégations et associations patriotiques accompagnées de leur drapeau, se rendirent ensuite aux cimetières de St Alban et Planguenoual pour y fleurir les tombes de nos camarades :

Victor Gomet, St Alban ; Roger Benoist, Planguenoual ; Augustin Bréard, Planguenoual.

Durant ces moments de recueillement, les sonneries «Aux morts» furent exécutées par notre ami Claude Ollivry, à qui nous renouvelons nos bien sincères remerciements pour nous avoir si cordialement assisté ce 4 août 1994 et rehaussé ainsi le cérémonial de notre démarche du souvenir.

Nous remercions aussi tout particulièrement les représentants de nos différentes associations patriotiques et leurs porte-drapeaux de nous avoir assistés tout au long de ces deux journées, commémorant notre cinquantième anniversaire.

Rassemblement général Erquy-Pléneuf-Val-André au rond-point de Bien-Assis où avait lieu le baptême de la «Route de la Libération 3 et 4 août 1944». Les deux plaques furent officiellement dévoilées par les maires d'Erquy et de Pléneuf-Val-André, assistés d'Anciens Résistants et FFI des deux communes.

Allocution de notre camarade André Guigot.

De Bien-Assis, nous rejoignons l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André où avait lieu la formation du cortège avec musique et drapeaux pour se rendre au monument aux morts, superbement décoré en cette circonstance par le personnel de la ville. Le déroulement de la cérémonie s'exécuta sous la conduite de M. Guy Depagne : sonnerie «aux morts», dépôt de gerbes, allocution du Président, minute de silence, appel aux morts, la Marseillaise, le Chant des Partisans.

A l'appel du Chant des Partisans, nos voix ont repris les paroles afin de se souvenir de ce sursaut de dignité qui créa la Résistance. Malgré la pluie qui avait décidé d'être de la fête, les Pléneuvien et les passants étaient très nombreux tout autour du monument aux morts.

Puis ce fut le retour vers l'Hôtel de Ville, en cortège, où avait lieu la dislocation finale suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Les 6 et 7 août,

en clôture des cérémonies marquant le Cinquantenaire de la Libération du secteur de Pléneuf-Val-André, notre association présentait une exposition à la salle polyvalente du Guémadeuc. Cette exposition couvrait la période de 1939 à 1945 axée sur trois thèmes centraux : l'Occupation, la Résistance et la Libération.

Vingt-huit panneaux présentaient des documents et photographies.

De multiples objets d'époque, tels des fusils, des casques et beaucoup d'autres trophées de combat, mais aussi d'innombrables coupures de presse et photos, ont permis à une foule impressionnante de visiteurs de se replonger dans un passé, somme toute pas si lointain, et à de nombreux Pléneuvien de retrouver en photographie qui un parent, qui un ami disparu, ou encore même parfois de se reconnaître sur certains clichés.

En vedette de l'exposition on pouvait également admirer la Médaille de la Ville de Pléneuf-Val-André, remise à l'Amicale des Anciens Résistants et FFI, en reconnaissance de leur action pour la libération du secteur de Pléneuf-Val-André.

Pendant toute l'exposition des séquences cinématographiques sur écran de télévision ont rappelé bien des souvenirs aux anciens et seront certainement une vivante leçon d'histoire pour les jeunes.

L'ensemble de nos manifestations a été très suivi par notre population tant locale qu'estivale et en particulier notre exposition qui a attiré 4 000 visiteurs durant ces deux jours, avec une seule réserve entendue : pourquoi seulement deux jours ? Notre regret aussi.

Notre amicale ne peut que se réjouir de cette flatteuse impression d'ensemble, et remercie tout particulièrement nos camarades Jeannette et André Guigot, Yves Leturdu qui ont si largement contribué à cette réussite. Pendant de longs mois ils ont assuré la préparation et le montage technique de notre exposition dans sa plus large dimension.

Le 20 décembre 1994, à la mairie de



Commémoration de la Libération de Pléneuf-Val-André.

Pléneuf-Val-André, nous avons projeté sur écran télé, une cassette qui a couvert les principaux moments forts de la célébration du Cinquantenaire de la Libération de notre secteur.

Les maires des communes de notre secteur, invités par notre municipalité et entourés de nos amicalistes et de leurs épouses ont pu revivre ensemble quelques épisodes de nos manifestations du Souvenir, le 4 août 1994.

Un vin d'honneur offert par notre municipalité clôturait cette sympathique rencontre et, unanimement, nous pensions à remercier bien vivement le fils de notre Président Honoraire, André Guigot, pour avoir filmé et enregistré toutes nos manifestations du Cinquantenaire. Encore merci de la part de tous les Anciens Résistants et FFI du secteur de Pléneuf-Val-André.

Enfin, nous renouvelons à M. le maire et aux membres de son Conseil Municipal nos bien vifs remerciements pour avoir bien voulu accéder à notre vœu en nommant «Route de la Libération 3 et 4 août 1944» la voie qui relie Pléneuf à Erquy.

Notre amicale remercie également la municipalité pour la mise à notre disposition de la salle du Guémadeuc, sa décoration, le concours très apprécié du personnel communal, tant technique qu'administratif, l'aide financière accordée.

Tous ces efforts nous ont permis de faire revivre pendant quelques jours cette terrible période de 1939 à 1945.

Nos deuils :

Le 24.4.1994 : Adrien Jegu, Pléneuf. Le 25.4.1994 : Marie-Thérèse Eveillard, Pléneuf. Le 13.5.1994 : Paul Desbeaux, Pléneuf. Le 14.5.1994 : Ernest Crolais, Planguenoual. Le 14.11.1994 : Simone Paitra, Pléneuf.

Nous renouvelons à toutes les familles de nos disparus nos plus amicales et affectueuses condoléances.

Pour prendre date :

Nos amicalistes sont informés que l'assemblée générale de notre association aura lieu en février 1995, à une date non encore fixée et qui leur sera communiquée en temps opportun.

Le Président

ASSOCIATIONS DIVERSES

CAP SUR L'AN 2000

Créée le 14 octobre 1994, l'association «Cap sur l'an 2000» s'est fixée comme objet :

«de réfléchir ensemble, de donner la parole aux habitants de Pléneuf-Val-André Dahouët, de proposer des orientations, pour construire un projet de vie et de développement pour un meilleur épanouissement des femmes et des hommes dans une cité dynamique, solidaire, conviviale et communicante».

Elle compte aujourd'hui 150 membres et s'est organisée pour travailler dans le cadre de son objet autour de commissions dans lesquelles ses membres réfléchissent sur l'avenir de notre commune en termes de :

- l'homme dans la cité,
- l'aménagement de la cité,
- la vie d'une station touristique,
- la vie économique de la cité.

Elle jouera un rôle dans le déroulement des élections municipales



Inauguration de la «Route de la Libération 3 et 4 août 1944»

PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ DEMAIN

L'association a tenu sa troisième assemblée générale le 24 septembre, en présence de 80 adhérents et sympathisants.

Au cours de cette assemblée, ont été présentés les premiers éléments du mémoire de maîtrise (bac + 4) d'un étudiant en «administration économique et sociale» de Rennes.

Cet important travail que nous avons voulu parainner dès l'année passée, nous permet de disposer d'une base d'informations concrètes et d'une source de réflexions sur l'ensemble des aspects communaux.

A la même occasion, a été soumise aux votes des adhérents, la synthèse de réflexions : la «charte pour Pléneuf».

Elle a comme ambition de permettre une mobilisation civique pour des débats d'idées et l'élaboration d'un «programme d'actions municipales» à l'aube de cette année électorale.

«Pléneuf-Val-André Demain», association ouverte à tous les résidents principaux et secondaires, s'engage à poursuivre ses objectifs d'information de la population et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 1995. Nous vous donnons rendez-vous lors de notre prochaine assemblée générale le samedi 20 mai prochain.

de 1995, dans l'orientation politique de la majorité gouvernementale actuelle bien que non affiliée à un parti politique.

Les femmes et les hommes de bonne volonté que la composent, considèrent qu'une équipe municipale et la commune qu'elle gère doivent vivre dans la sérénité, la transparence, en prenant en compte les besoins de tous les administrés, en les priorisant, et en les résolvant dans les meilleures conditions possibles pour favoriser l'épanouissement individuel et le développement collectif.

Si notre démarche vous intéresse, vous pouvez nous rejoindre* et

participer aux travaux des différentes commissions qui démarrent début janvier, suivant vos centres d'intérêt.

Contactez-nous par :

- Colette Richard, 37 rue Charles de Gannes, tél. 96.72.21.08.

- Jean-Yves Lebas, 4 rue des Epinettes, tél. 96.63.11.65.

Nous espérons votre participation et vous souhaitons une heureuse année 95.

A.L. - Président

* Cotisation annuelle : 50 F.

Suite à la note de la rédaction du Bulletin Municipal, n° 33, du mois de juillet 1994, à la fin de l'article de l'association «La Glaneuse», l'association des Anciens Résistants et F.F.I. du secteur de Pléneuf-Val-André informe, que, si effectivement ses membres ont été consultés par le directeur de la publication du bulletin municipal, ils ne se sont pas opposés à la publication de l'article sur le Maréchal Rommel.

Le comité de rédaction souhaitait seulement connaître leur avis compte tenu que cet article devait paraître au moment où la Commune de Pléneuf-Val-André allait commémorer le cinquantenaire de la libération au cours de laquelle les résistants et F.F.I. ont payé un lourd tribut.

N.D.L.R.

CONSEIL MUNICIPAL.

Madame Le Saout Marie-Thérèse et Madame Leclerc Danielle ont démissionné du Conseil Municipal pour cause d'éloignement de la Commune de Pléneuf-Val-André les empêchant de remplir leur fonction électorale.

Ce sont M. Denis Dominique (délibération du 16 décembre 1994) et M. Levêque Jean-François (délibération du 20 janvier 1995) qui sont appelés à siéger au Conseil Municipal conformément à l'article L.270 du code électoral.

Remerciements à Madame Le Saout M.T. et à Madame Leclerc D. et souhaits de bienvenue aux nouveaux conseillers.

PAROISSE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

Monsieur l'abbé de la Pintièrre qui était à Pléneuf-Val-André depuis 15 ans a quitté la Paroisse et a pris sa retraite à La Chèze, son pays natal.

Monsieur l'Abbé Colleter, Curé de Pordic, l'a remplacé dans ses fonctions depuis le 1er septembre 1994.

La Municipalité remercie l'abbé de la Pintièrre pour son action et les bonnes relations entretenues avec elle au cours de son ministère et souhaite la bienvenue à Monsieur l'abbé Colleter.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

PROGRAMMATION 1995

Lors de sa séance du 14 octobre 1994, le Conseil Municipal a approuvé le pré-programme 1995 des travaux à réaliser en 1995.

Les opérations suivantes seront donc réalisées.

INFRASTRUCTURES.

- Réseau d'eau potable, assainissement-vanne et pluvial au Centre du Val-André.

Les travaux engagés au Centre du Val-André depuis 3 ans seront poursuivis. La tranche 1995 intéresse la rue Charner (entre la rue Leclerc et la rue des Vagues), la Promenade de la Digue (de la rue des Goëlands à la rue du Jusant), la rue des Albatros, des Courlis, des Embruns, de la Brise, du Jusant, des Flots et la rue des Vagues. Ces travaux qui vont être effectués pendant les mois de février, mars et avril 1995 vont perturber la circulation et la tranquillité des habitants de ce secteur. Malgré la gêne prévisible occasionnée pendant la durée du chantier, ces travaux doivent être réalisés. La Mairie veillera au bon déroulement du chantier qui ne devra, en aucun cas, perturber notamment l'accès aux commerces du Val-André.

- Effacement des réseaux aériens.

L'aménagement du Centre du Val-André sera poursuivi en 1995 par une opération importante d'effacement des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public). La participation financière demandée à la commune de Pléneuf-Val-André pour cette opération s'élève à 1 000 000 F. Le secteur concerné par ces travaux comprend :

- la rue Charles de Gannes (de la place de Gaulle à la rue du Jardin Public),
- la place du Général de Gaulle,
- la rue Clémenceau (jusqu'à la venelle de l'Amirauté),
- la rue Charner (de la rue des Platières à la rue de la Baie),
- la rue du Rohein, des Léjons et des Platières,
- la venelle de l'Amirauté.

Réalisés en plein cœur du Val-André, ces effacements vont également perturber la vie des habitants. Cette étape de réalisation s'impose toutefois avant l'exécution des



Lancement du schéma de mise en valeur de la mer.

revêtements de voirie et des aménagements urbains programmés pour l'année 1996 et 1997.

- Travaux connexes - Réseaux E.D.F. et France Telecom :

En plus des travaux communaux définis plus haut, E.D.F. et France Telecom vont engager également, mais sans participation communale, la pose de nouveaux réseaux au Centre du Val-André.

- E.D.F. va procéder à partir du 15 janvier 1995 au remplacement du câble moyenne tension reliant le transformateur de la rue Général Leclerc au transformateur de la rue Churchill en passant par la Place de l'Amirauté,
- France Telecom va entreprendre des travaux de génie civil sous trottoir entre la poste du Val-André et l'entrée du Supermarché Shopi. Ces travaux réalisés à l'initiative des concessionnaires E.D.F. et France Telecom sont jugés indispensables en raison de la vétusté ou de la saturation constatée des équipements existants.

ECLAIRAGE PUBLIC DE LA DIGUE PROMENADE.

Le mauvais état électrique dû à l'exposition des candélabres de la Digue-Promenade entraîne depuis quelques temps des pannes fréquentes dans le fonctionnement de l'éclairage public. Le remplacement des candélabres doit donc être effectué. Compte tenu de l'importance de la dépense à prévoir, cette opération sera probablement réalisée par tranches.

PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE.

Une enveloppe de 1 000 000 F est prévue pour le programme de voirie qui sera défini par la Commission qui se réunira à la mi-janvier.

PISCINE MUNICIPALE.

Des travaux de mise en conformité des installations de traitement d'eau de la piscine municipale des Monts Colleux seront entrepris du 15 janvier au 15 avril 1995. La filtration de l'eau, quoique de bonne qualité, se fait suivant les anciennes dispositions et n'est pas réglementaire vis à vis de l'arrêté ministériel du 7 avril 1981.

Cette mise en conformité assurera en outre une meilleure gestion des consommations d'eau.

Les travaux envisagés comprennent :

- la création de goulottes en surface chargées de recueillir l'eau de débordement du bassin, goulottes qui seront séparées des siphons du sol recueillant l'eau des plages qui, elles, seront raccordées à l'égoût,
- la création d'un bac tampon de 20 m³ chargé de recueillir les eaux de débordement des goulottes,
- la réfection des réseaux hydrauliques permettant de relier goulottes et bacs tampons.

Cette mise aux normes s'accompagnera d'une réfection des installations techniques de traitement d'eau : filtres neufs, analyseur, régulateur automatique, matériel de traitement (chlore, PH, floculant), armoire électrique, débitmètre, pompe.

Le cabinet spécialisé Ethys de Lorient, a été chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux. Le coût de cette opération est estimé à :

Travaux :	1 008 000 F
Honoraires :	119 000 F
Total TTC	1 127 000 F

CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR L'AVENIR.

Le Foyer de l'Avenir de Pléneuf-Val-André avait été installé à titre précaire dans les bureaux de l'ancienne gendarmerie.

La démolition de ce bâtiment communal, oblige la Commune à édifier dans l'enceinte du stade du Pont Gagnoux un bâtiment de 95 m² environ. Les Services techniques municipaux ont engagé une consultation auprès d'entreprises spécialisées. La construction de cette unité de type industrialisée sera effectuée au courant du premier trimestre de 1995. L'implantation précise de ce bâtiment reste à définir. Le coût envisagé pour cette construction s'élève à 250 000 F.

CENTRE DE SECOURS - CONSTRUCTION DES GARAGES.

Les garages actuels du Centre de Secours ne permettent pas d'abriter la totalité des matériels et véhicules dont disposent les pompiers. Une partie du matériel est logée

dans les bâtiments des Services municipaux de Rosmeur. Par ailleurs, certains locaux sont très exigus et non fonctionnels, à l'image du bureau (8 m²) dans lequel le matériel informatique du Centre de Secours est installé.

La Commune a donc décidé de construire en 1995 un bâtiment neuf à usage de garage. En seconde étape, la récupération des garages actuels permettra un réaménagement total du rez-de-chaussée. On pourra trouver notamment une salle d'instruction, le bureau du chef de poste, un local archives, etc.

Le maître d'œuvre pour cette opération a été désigné, il s'agit du cabinet Genda-Navucet, architectes D.P.L.G. à Saint-Brieuc.

La participation financière à cet investissement des communes de Saint-Alban, Planguenoual, Morieux, Hénansal et La Bouillie, desservies par le Centre de Secours, a été sollicitée.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE MEDICO-SOCIAL.

Le dispensaire actuel a été construit en 1932 par les Œuvres d'Hygiène Sociale des Côtes d'Armor sur un terrain appartenant à la Commune.

Les Œuvres d'Hygiène Sociale étaient responsables du fonctionnement et de l'entretien du bâtiment.

Pour l'entretien ou la construction de bâtiments assurant, en outre, la médecine du travail, le Conseil général subventionne uniquement les dispensaires principaux (ex. Lamballe et Saint-Brieuc) dont ne fait pas partie celui de Pléneuf-Val-André.

Par ailleurs, les Œuvres d'Hygiène Sociale ont estimé qu'il n'était plus possible d'assurer dans des conditions correctes ce service.

Sur proposition des Œuvres d'Hygiène Sociale, la Commune a décidé la rétrocession de ce bâtiment (mal adapté aux besoins actuels) et de reconstruire sur un autre terrain communal un bâtiment neuf pour accueillir la médecine sociale et du travail. Il a été également décidé d'intégrer dans cette construction les locaux nécessaires au fonctionnement :

- du Comité Cantonal d'Entraide,
- d'une halte-garderie pouvant accueillir 15 enfants,
- un point info-jeunes (A.N.P.E., etc.),
- les différentes permanences d'organismes sociaux (C.R.A.M., Sécurité Sociale, etc.).



Le terrain de l'ancienne gendarmerie pour la construction du centre médico-social.

Le projet a été établi par M. Gouédard, maître d'œuvre à Plurien, en concertation étroite avec les futurs utilisateurs lors de deux réunions de travail qui se sont tenues en mairie les 28 novembre 1994 et 5 décembre 1994.

Les plans du futur bâtiment ont été acceptés par les représentants qualifiés du Conseil Général (Service départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, Œuvres d'Hygiène Sociale), de l'Association Familles Rurales de Saint-Alban/Pléneuf, du Comité Cantonal d'Entraide et de la Mission locale pour l'emploi. La surface hors œuvre brute de ce bâtiment est d'environ 337 m² et le coût des travaux et honoraires est estimé à 2 000 000 F toutes taxes comprises hors V.R.D.

Le financement de cette opération sera assuré :

- par des subventions,
- par la vente :
 - d'un lot de 430 m² qui sera détaché du terrain d'assiette du centre médico social,
 - du dispensaire de la rue du Vauclair,
- par un emprunt réalisé par la Commune.

LE POINT SUR LES TRAVAUX REALISES.

Au courant du second semestre 1994, plusieurs opérations ont été réalisées :

- Place des Régates :

L'aménagement commencé au printemps a été poursuivi à l'automne par :

- la construction du muret BetoFlor prévu à végétaliser, l'installation du réseau d'arrosage automatique, la mise en service de l'éclairage de la place, les préparations des massifs en vue des plantations, la construction de l'escalier central.

Il restera à construire les pergolas prévues à chaque extrémité destinées à empêcher l'accès de la place à certains véhicules (camions, camping-cars), la signalisation verticale et horizontale, la pose de bancs et poubelles à papier, la finition du sol stabilisé.

- Travaux de voirie 1994 :

le programme défini a été complètement achevé. Le coût définitif des travaux réalisés par l'entreprise ViaFrance s'est élevé à 968 400 F.

- Programme 1994 d'eau potable et d'assainissement :

ce chantier important engagé au centre du Val-André, avant la saison, a repris dès le 15 septembre par l'entreprise Satec de Corseul. Ces travaux seront achevés vers le 15 janvier 1995.

- Ecole du Val-André :

la chaufferie de l'école du Val-André, pour des motifs

de sécurité, a été déplacée. Une nouvelle chaufferie a été construite sous le préau. Le coût de cette opération s'élèvera à 200 000 F TTC.

- Eglise paroissiale - Réfection du chauffage :

L'installation existante réalisée en 1970 étant devenue obsolète, la Commune a décidé son remplacement. Depuis la mi-décembre 1994, l'église paroissiale est dotée d'une installation neuve de chauffage constituée de lustres équipés de radiants fonctionnant au gaz. Ce système beaucoup plus économique est très fonctionnel car il permet un chauffage zone par zone en fonction de l'importance de l'assistance. Ce type de chauffage par rayonnement infra-rouge offre une grande souplesse d'utilisation, car la mise en température de l'installation est extrêmement rapide. Le coût de cette installation neuve, compris également la cuve propane enterrée dans le jardin du presbytère s'est élevé à 170 000 F TTC.

- Travaux à l'école de musique :

L'école de musique est installée depuis le 1er janvier 1986, dans les locaux du bâtiment internat du collège Jean Richépin. Cette implantation a été rendue possible par la transformation d'un logement de fonction inoccupé. La nécessité d'améliorer les performances acoustiques des locaux ayant été admise, le conseil municipal, par délibération en date du 14 octobre 1994, a accepté la réalisation de ces travaux qui ont été effectués pendant les vacances de la Toussaint.

Pour l'essentiel les travaux réalisés ont consisté en la mise en place d'un plafond acoustique, de résonateurs et panneaux acoustiques sur les parois, la réfection de l'éclairage des locaux et la pose d'une moquette Flotex. Le coût des travaux s'est élevé à 48 000 F TTC non compris la main-d'œuvre communale qui a participé activement à ces travaux.

- Réaménagement du local «Radio-Bulle» :

cette radio locale est installée dans le bâtiment communal situé 1, rue du Four Chalmet à Pléneuf. A la demande de Radio-Bulle des travaux d'amélioration ont été effectués en novembre 1994, dont le coût s'est élevé à 30 000 F. Radio-Bulle s'est engagé en contre-partie à régler un loyer annuel de 5 000 F pendant toute la durée du contrat de location, soit 5 ans au minimum.

- Démolition de bâtiments communaux :

pour le compte de la commune de Pléneuf-Val-André, l'entreprise Perron de Plédran a effectué la démolition de 2 bâtiments communaux :

- ancienne gendarmerie : le terrain libéré permettra la construction du Centre Médico Social et dégagera un lot à bâtir de 430 m² environ.
- bâtiment ex-Daniel : la démolition de ce bâtiment autorise désormais l'élargissement à 8 m de la rue Georges Lebreton et donc la mise en place d'un double sens de circulation.

MAISON POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (M.A.P.A.D.)

Dans le bulletin municipal de janvier 1994, nous vous informions de la présélection de trois équipes d'architectes par la commission de l'Office Départemental des H.L.M., maître d'ouvrage de l'opération M.A.P.A.D. Ces trois architectes devaient rendre pour fin mars 1994 un Avant-Projet Sommaire (A.P.S.).

La commune, en accord avec l'O.D.H.L.M. a repris la maîtrise d'ouvrage de l'équipement par délibération en date du 4 octobre 1994 puisqu'il est possible pour la commune, suivant les nouvelles modalités intervenues en cours d'année 1994, et applicables en matière d'opérations éligibles au F.C.T.V.A., de récupérer (deux ans après la construction) la T.V.A. sous forme de subvention alors que ceci n'était pas possible au printemps 1994 ; l'Office départemental H.L.M. reste exclu du F.C.T.V.A.

Cette disposition allègera d'environ 1,7 MF le coût à répercuter sur les futurs résidents, pour une opération de l'ordre de 8 MF.

Ce changement est important également au niveau du patrimoine, puisque la Commune restera propriétaire de cet équipement qui sera géré par le C.C.A.S., comme le foyer actuel de la cité du Vaclair.

Toutefois, il est apparu souhaitable que l'O.D.H.L.M. poursuive sa mission de conduite du dossier et des travaux, afin de ne pas retarder davantage la réalisation de l'équipement. Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue avec l'O.D.H.L.M. dont mission s'achèvera à la remise des clefs.

Les architectes présélectionnés doivent rendre l'A.P.S. fin février 1995 et compte tenu des délais pour la présentation du dossier au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale, il peut être espéré un démarrage des travaux fin 1995 et un fonctionnement effectif de la structure au 4ème trimestre 1996.

ACQUISITION DE TERRAINS A LA VILLE BERNEUF

Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels, le département des Côtes d'Armor a pris la décision d'acquérir le site dunaire de la Ville Berneuf actuellement très dégradé (dépôts sauvages, extraction de sable, parking sauvage les mois d'été).

Le projet consiste à restaurer le site et à y établir les conditions d'une fréquentation du public qui soient compatibles avec la protection des espèces végétales rares qui parsèment le site.

Le projet d'aménagement proposé par le Département comprend :

- la création d'un parking en arrière du site,
- la mise en place d'une lice afin de supprimer le stationnement anarchique sur le site et le long de la route,
- une organisation sur la circulation piétonne sur le

site, soucieuse du respect des zones écologiquement fragiles.

Le coût de l'aménagement proposé s'élève à environ 500 000 F et sera financé par le département au moyen de la Taxe Départementale d'Espaces Verts (T.D.E.V.).

Le périmètre défini conduit le Département à acquérir un ensemble de terrains situés en zone non aedificandi d'une surface totale de 6 ha 47 a 19 ca.

En vue de l'acquisition de ces terrains, une enquête publique a eu lieu en mairie du 25 avril au 11 mai 1994. A l'issue de cette enquête, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet. Monsieur le Préfet, par arrêté en date du 01 juin 1994 a déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition des terrains par le Conseil Général des Côtes d'Armor et autorisé le Conseil Général à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation les immeubles nécessaires à cette acquisition. Les Services départementaux disposent donc désormais des outils juridiques pour mener à bien la procédure liée aux opérations d'acquisition. L'enquête parcellaire sera lancée par le Conseil Général au mois de janvier.

POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

L'approbation du plan d'occupation des sols est intervenue le 29 juillet 1994. Au cours de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 6 décembre 1993 au 7 janvier 1994, dans le cadre de la procédure de révision du P.O.S., des observations ont été faites sur les prescriptions d'urbanisme applicables au front de mer du Val-André. L'application a suscité un contentieux très dommageable pour une instruction sereine des autorisations du sol (permis de construire, déclaration de travaux et certificat d'urbanisme). Par ailleurs, les préoccupations exprimées lors de l'enquête publique se sont révélées trop importantes pour être prises en compte au stade de la procédure précédente de révision qui s'est achevée pour l'approbation du document le 29 juillet 1994.



L'aménagement de la place des Régates.

La commune de Pléneuf-Val-André a donc souhaité se doter d'un nouvel outil qui concilie à la fois le souci d'un développement harmonieux de la station et la nécessité de préserver l'environnement. Une étude spécifique du front de mer sera donc engagée avec le concours d'un architecte urbaniste qualifié. De plus, seront associées à cette étude de la révision du P.O.S. les associations locales agréées répondant aux critères de l'article 160-1 du code de l'urbanisme, l'association pour la qualité de la vie au Val-André (A.V.A.) et l'association des Amis de la Ville Berneuf, «se proposant par leurs statuts d'agir pour la protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement» conformément à l'article 19 introduit par la loi 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

Sans attendre la parution du décret d'application définissant les conditions relatives à la participation des associations en procédure de révision du P.O.S., la Commune a souhaité la participation des deux associations locales (1 représentant et 1 suppléant) ci-dessus aux réunions du groupe de travail chargé de la révision.

La procédure pourra être engagée au courant du premier trimestre de l'année 1995.

LA 6

Le Conseil Général des Côtes d'Armor avait décidé en janvier 1993 de participer au financement des travaux de réémetteurs à hauteur de 50% pour les communes ayant des zones d'ombre gênant la diffusion de M6. Ce dossier devrait se concrétiser durant l'année 1995.

En effet, l'avancement du dossier de Pléneuf-Val-André était subordonné aux accords d'autres communes pour l'inclure dans une opération globale pilotée par le Conseil Général en concertation avec T.D.F.

C'est le Conseil Général qui va lancer l'appel d'offres des travaux selon les modalités applicables aux marchés publics et obtenir du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) les autorisations nécessaires à la diffusion.

ASSAINISSEMENT DE PLENEUF-VAL-ANDRE

Soucieuse d'améliorer la qualité de son environnement marin, la Commune de Pléneuf-Val-André poursuit sans discontinuité depuis plus de vingt ans son effort en matière d'assainissement.

Des investissements très importants ont été réalisés pour doter la station de réseaux d'assainissement, de postes de relèvement (9) et d'une station d'épuration efficace.

A titre indicatif, la Commune de Pléneuf-Val-André a investi pour les 10 dernières années (de 1985 à 1994) une somme totale de 11 213 000 F TTC.

A ce jour, le Service d'Eau compte 3 485 abonnés répartis en zone urbaine et zone rurale. Le taux de raccordement global (ZU + ZR) au réseau assainissement est de 90,50%.

La répartition entre la zone urbaine et la zone rurale est la suivante :

En zone urbaine :

Abonnés	Nombre	Pourcentage
Raccordés à un réseau assainissement et acquittant la taxe	3 083	96,80%
Disposant d'un réseau assainissement mais n'étant pas raccordés	9	0,28%
Non raccordables gravitairement à un réseau d'assainissement existant	46	1,44%
Raccordables à un futur réseau non encore posé	36	1,13%
Raccordables à un réseau existant mais Assainissement (jardins, tennis, etc.)	11	0,34%
Total	3 185	99,99%

En zone rurale.

On compte 300 abonnés au service d'eau, dont 68 abonnés qui bénéficient d'un raccordement à un réseau d'assainissement (22,62%).

Secteurs desservis : Hameau de la Ville Berneuf et Ville Rouault, Hameau du Temple (partie).

La Commune n'ignore pas que la plupart des installations d'assainissement individuelles des habitations en zone rurale fonctionnent mal. A moyen terme, le raccordement des hameaux situés hors de l'agglomération devra être envisagé compte tenu des problèmes rencontrés.

Dans le n° 19 de la revue municipale du 2ème semestre 1986, avait été inséré le plan du réseau assainissement assorti de commentaires. Pour situer l'importance des investissements réalisés en matière d'assainissement depuis 1986, il suffira de prendre connaissance du plan actualisé inséré en page centrale de cette revue. Ce plan polychrome fait apparaître le type d'assainissement (UNITAIRE ou SEPARATIF) existant dans l'agglomération urbaine de Pléneuf-Val-André.

N.B. :

Réseau unitaire :

une seule canalisation, eaux usées + eaux pluviales.

Réseau séparatif :

deux canalisations, une «eaux usées», l'autre «eaux pluviales».

L'eau usée polluée est traitée par la station d'épuration.

L'eau pluviale non polluée est rejetée dans le milieu naturel.

Rappel des dispositions pratiques à adopter pour les abonnés.

Il convient de distinguer trois situations distinctes :

1. Abonnés ne disposant d'aucun réseau :

Ces abonnés doivent avoir un dispositif de traitement individuel conforme aux prescriptions de l'arrêté du 3 mars 1982 relatif aux règles de construction et d'installation des fosses septiques et appareils utilisés en matière d'assainissement autonome des bâtiments d'habitation. L'article 1er de cet arrêté stipule : «l'assainissement autonome des bâtiments d'exploitation concerne des dispositifs à mettre en œuvre pour le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques qui ne peuvent être évacuées par un système d'assainissement public destiné à les recevoir».

2. Abonnés résidant un secteur doté d'un assainissement de type unitaire.

Les abonnés de ce secteur ont l'obligation, conformément à l'article L 35-2 du Code de la Santé Publique, de supprimer les fosses septiques et épurateurs en place à l'intérieur des propriétés. Le raccordement des eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales) en provenance des habitations de ce secteur doit être assuré en DIRECT au réseau public unitaire de tout à l'égout. Les immeubles équipés intérieurement en UNITAIRE sont tolérés tant que la Commune de Pléneuf-Val-André n'aura pas elle-même disposé dans la rue un réseau de type séparatif. Toutefois un dédoublement des eaux par modification des branchements sera imposé aux propriétaires, chaque fois qu'une demande de permis de construire sera sollicitée.

3. Abonnés résidant à l'intérieur d'un secteur doté d'un assainissement de type séparatif.

Tous les propriétaires d'immeubles situés dans un tel secteur doivent posséder une installation conforme. Cela signifie que les fosses septiques sont définitivement supprimées pour permettre un raccordement DIRECT au réseau des eaux usées établi sous la voie publique. A l'intérieur des propriétés, les eaux pluviales en provenance des toitures, terrasses, surfaces imperméabilisées extérieures, pièges à eaux, doivent se déverser dans une canalisation distincte de la précédente, pour être dirigées à l'égout pluvial ou au caniveau de la rue. En aucun cas, les eaux de pluie ou autres eaux de ruissellement ne doivent être raccordées au réseau d'évacuation des eaux usées. L'article 45 du Règlement d'Assainissement approuvé le 14 janvier 1994 autorise le Service d'Assainissement à contrôler la conformité des réseaux privés et des branchements.

Le plan polychrome inséré en page centrale fait apparaître le type d'assainissement (unitaire ou séparatif) existant dans l'agglomération urbaine de Pléneuf-Val-André.

URBANISME - ANNEE 1994

ENREGISTREMENT DES DOSSIERS.

Renseignements d'urbanisme	110
Certificats d'urbanisme	63
Déclarations de travaux	69
Permis de construire.....	75
Permis de construire modificatifs.....	19
Permis de démolir	14

AUTORISATIONS DELIVREES

Certificats d'urbanisme	55
Déclarations de travaux	65
Permis de construire.....	68
Permis de construire modificatifs.....	13
Permis de démolir	14

REPARTITION DES DECLARATIONS DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES

Maisons individuelles	29	→ 34 logements
Immeubles collectifs.....	5	→ 37. logements
Extensions, agrandissements, rénovations	19	(4 logements créés)
Transformations de façades et créations d'ouvertures.....	28	
Vérandas	9	
Garages	11	
Clôtures.....	17	
Abris de jardin	6	
Constructions agricoles	3	
Constructions artisanales.....	1	
Divers.....	5	

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

94 déclarations enregistrées en 1994.



Le club-house du golf.

Pléneuf-Val-André Magazine est le bulletin municipal de la Ville de Pléneuf-Val-André. Directeur de la publication : J. MORVAN.
Imprimerie Henry - 22540 Péderneq. Les abonnements sont reçus à l'Hôtel de Ville, BP6, 22370 Pléneuf-Val-André

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 1995 EN AGGLOMERATION

Planification envisagée.

Maitre d'ouvrage	Nature des travaux	Rues concernées par les travaux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.
France Telecom	Génie civil entre Poste du Val-André et supermarché Shopi.	Rue Charner (sous trottoir)	15	15	Entreprise ARC									
E.D.F. (Centre de distribution)	Cable MT entre transfo rue Leclerc et transfo du Casino	Rue Leclerc. Rue Charner. Place de l'Amirauté. Rue Clémenceau. Place de Gaulle et rue W. Churchill.	15	28	Entreprise ALIEZ									
Commune France Telecom E.D.F. (subdivision) S.D.E.	Effacement des réseaux aériens basse tension, téléphone et éclairage public au centre du Val-André	Rue de Gannes (partie). Place de Gaulle. Rue Clémenceau (partie). Place de l'Amirauté. Rue Charner (partie). Rue des Léjons. Rue de Roheln. Rue des Platères.			Entreprise ALIEZ									
Commune	Remplacement conduites eau potable et assainissement, eaux usées et pluviales au Val-André.	Rue de Gannes (partie). Rue Charner (partie Sud-Ouest). Promenade Digue. Rue des Albarros, Courtis, Embruns de la Brise, du Jusant, des Flots (partie Sud), des Vagues (tronçon Sud).			Entreprise EVEN									
E.D.F. (Centre de distribution)	Liaison MT transfo de la rue des Pêcheurs et le transfo de la Moinecie.	Rue des Pêcheurs. Rue du Prat. Rue Robert Surcouf.		15	15	Entreprise ALIEZ								
E.D.F. (Centre de distribution)	Liaison MT transfo rue Gal Leclerc transfo de la Vigne.	Rue Gal Leclerc. Rue des Portes. Rue de Lamballe. Rue des Clos d'Orge. Rue de la Chapelle.									15	15	Entreprise non connue	
E.D.F. (Centre de distribution)	Liaison MT transfo de Piégu Résidence du Casino	Rue Charles de Gannes									15	15	Entreprise non connue	